

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

Dont la population est de 3 500 habitants et plus

MAIRIE DE GOURNAY SUR MARNE

Numéro SIRET : 21930033200018

POSTE COMPTABLE DE NOISY LE GRAND

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

ANNEE 2019

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du compte administratif		
3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Adoption du compte administratif		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
8/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
13/15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d'INVESTISSEMENT		
16/18	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
19/21	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
Sans objet	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
22-25	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
26-46	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
47-69	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
70	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
71-72	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
73	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
74	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
75-76	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
77	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
78	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
79	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
80	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
81	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
82	A6.1 - Equilibre des opérations financières – Dépenses	X	
83-84	A6.2 - Equilibre des opérations financières – Recettes	X	
85-86	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
87-88	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement – Investissement		X
89-90	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
91-92	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
93-94	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
95-96	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
97	A8 - Etat des charges transférées		X
98	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
99-103	A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
104	A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) – Sorties	X	
105	A10.3 – Opérations liées aux cessions	X	
106	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
106	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – Sorties		X
107	A11 – Etat des travaux en régie		X
108	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	B - Engagements hors bilan		
109-110	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
111	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
112	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
112	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
112	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
112	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
113-114	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
115	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
116	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X

C - Autres éléments d'informations			
117-119	C1.1 - Etat du personnel	X	
120	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
121	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
122	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
123	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
124	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
125	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
126-130	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
128-129	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
130-153	Etat des reports en dépenses et en recettes d'investissement + justificatifs	X	
154	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X	
155	D2 - Arrêtés et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques		
Population totale (colonne h du recensement INSEE)		6 924
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)		53
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : EPT GRAND PARIS - GRAND EST		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.		Moyennes de la strate	
		(population DGF)			
Fiscal	Financier	fiscal	financier	Potentiel fiscal	Potentiel financier
6 218 130	6 685 332	891,23	966,64	931,48	1 016,45

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Source MINEFI
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 544,37	1 029,00
2	Produit des impositions directes/population	1 078,67	488,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 724,61	1 171,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	547,61	320,00
5	Encours de la dette/population	851,59	842,00
6	DGF/population	87,02	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,22	56,46
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	1,1988	1,1510
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,34	95,05
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	31,75	27,33
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	49,38	71,90

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	11 135 937.49	g	11 957 048.52
	Section d'investissement	b	3 949 556.34	h	927 166.48

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	1 630 793.55
	Report en section d'investissement (001)	d		j	1 694 261.45

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	15 085 493.83	=g+h+i+j	16 209 270.00
-----------------------------------	----------	---------------	----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	379 547.49	l	511 066.75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	379 547.49	=k+l	511 066.75

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	11 135 937.49	=g+i+k	13 587 842.07
	Section d'investissement	=b+d+f	4 329 103.83	=h+j+l	3 132 494.68
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	15 465 041.32	=g+h+i+j+k+l	16 720 336.75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	379 547.49	511 066.75
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		511 066.75
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 751.40	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	163 182.71	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	199 613.38	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 800 966.00	2 045 493.62	463 679.18		291 793.20
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 567 649.00	6 439 244.45	378.00		128 026.55
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 008 841.00	1 008 840.12			0.88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	551 727.00	517 118.78	4 363.82		30 244.40
Total des dépenses de gestion courante		10 929 183.00	10 010 696.97	468 421.00		450 065.03
66	CHARGES FINANCIERES	205 723.00	104 818.47	89 276.64		11 627.89
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 900.00	20 025.78			15 874.22
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 170 806.00	10 135 541.22	557 697.64		477 567.14
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 426 508.55				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 600.00	442 698.63			44 901.37
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 914 108.55	442 698.63			1 471 409.92

TOTAL	13 084 914.55	10 578 239.85	557 697.64		1 948 977.06
--------------	----------------------	----------------------	-------------------	--	---------------------

Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	255 018.00	416 669.55			-161 651.55
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 123 730.00	926 529.73	157 028.94		40 171.33
73	IMPOTS ET TAXES	8 615 090.00	8 863 618.97			-248 528.97
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 376 789.00	1 368 067.59	132 250.00		-123 528.59
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 050.00	37 927.34			18 122.66
Total des recettes de gestion courante		11 426 677.00	11 612 813.18	289 278.94		-475 415.12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 700.00	39 107.03			-30 407.03
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 435 377.00	11 651 920.21	289 278.94		-505 822.15
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 744.00	15 849.37			2 894.63
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		18 744.00	15 849.37			2 894.63

TOTAL	11 454 121.00	11 667 769.58	289 278.94		-502 927.52
--------------	----------------------	----------------------	-------------------	--	--------------------

Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 547.00	154 191.60	16 751.40	22 604.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	270 000.00	270 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 449 891.04	793 237.27	163 182.71	493 471.06
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 404 668.71	2 194 709.29	199 613.38	10 346.04
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	4 318 106.75	3 412 138.16	379 547.49	526 421.10
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	69 300.00	69 219.27		80.73
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	456 000.00	452 349.54		3 650.46
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00			1 000.00
	Total des dépenses financières	526 300.00	521 568.81		4 731.19
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 844 406.75	3 933 706.97	379 547.49	531 152.29
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 744.00	15 849.37		2 894.63
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 744.00	15 849.37		2 894.63
TOTAL		4 863 150.75	3 949 556.34	379 547.49	534 046.92

Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	612 780.75	80 926.71	511 066.75	20 787.29
	Total des recettes d'équipement	612 780.75	80 926.71	511 066.75	20 787.29
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	280 000.00	403 541.14		-123 541.14
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00			1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00			1 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	360 000.00			
	Total des recettes financières	642 000.00	403 541.14		238 458.86
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 254 780.75	484 467.85	511 066.75	259 246.15
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 426 508.55			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 600.00	442 698.63		44 901.37
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 914 108.55	442 698.63		1 471 409.92
TOTAL		3 168 889.30	927 166.48	511 066.75	1 730 656.07

Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 694 261.45			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 509 172.80		2 509 172.80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 439 622.45		6 439 622.45
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 008 840.12		1 008 840.12
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	521 482.60		521 482.60
66	CHARGES FINANCIERES	194 095.11		194 095.11
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 025.78	3 300.00	23 325.78
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		439 398.63	439 398.63
	Dépenses de fonctionnement - Total	10 693 238.86	442 698.63	11 135 937.49
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	69 219.27		69 219.27
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		15 849.37	15 849.37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	452 349.54		452 349.54
19	<i>NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATIONS</i>			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	154 191.60		154 191.60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	270 000.00		270 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	793 237.27		793 237.27
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	2 194 709.29		2 194 709.29
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Dépenses d'investissement - Total	3 933 706.97	15 849.37	3 949 556.34
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	416 669.55		416 669.55
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 083 558.67		1 083 558.67
73	IMPOTS ET TAXES	8 863 618.97		8 863 618.97
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 500 317.59		1 500 317.59
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 927.34		37 927.34
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 107.03	15 849.37	54 956.40
Recettes de fonctionnement - Total		11 941 199.15	15 849.37	11 957 048.52
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				1 630 793.55

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	403 541.14		403 541.14
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	80 926.71		80 926.71
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
19	<i>NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATIONS</i>		3 300.00	3 300.00
21	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		439 398.63	439 398.63
Recettes d'investissement - Total		484 467.85	442 698.63	927 166.48
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				1 694 261.45

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 800 966.00	2 045 493.62	463 679.18		291 793.20
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	1 196 172.79	1 042 276.35	69 489.61		84 406.83
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	97 752.00	80 291.73	1 611.00		15 849.27
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES					
	FOURNITURES NON STOCKABLES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	55 884.15	42 937.06	12 947.09		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	443 513.29	430 425.37	13 087.92		
	FOURNITURES NON STOCKEES					
60621	COMBUSTIBLES	2 355.24	2 290.24	79.96		-14.96
60622	CARBURANTS	27 000.00	21 466.64	1 560.93		3 972.43
60623	ALIMENTATION	309 622.98	279 929.30	22 238.14		7 455.54
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	150.00				150.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	84 201.82	59 133.33	9 568.70		15 499.79
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT					
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	23 009.50	21 688.79	411.67		909.04
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	41 658.40	26 896.14	2 655.67		12 106.59
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	13 670.53	2 248.76	75.86		11 345.91
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	19 438.86	10 181.48	1 387.57		7 869.81
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	19 832.74	18 125.12			1 707.62
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	2 467.13	1 641.50	43.40		782.23
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	17 367.00	16 883.57			483.43
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	38 249.15	28 137.32	3 821.70		6 290.13
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 002 211.56	573 858.60	308 050.91		120 302.05
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	258 767.93	132 024.57	126 009.22		734.14
	LOCATIONS					
6135	LOCATIONS MOBILIERES	47 039.84	38 047.75	3 271.18		5 720.91
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 021.00	846.57	32.40		142.03
	ENTRETIEN ET REPARATIONS					
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS					
61521	TERRAINS	37 847.84	24 809.33	10 020.00		3 018.51
615221	BATIMENTS PUBLICS	89 225.00	47 055.22	32 924.77		9 245.01
615231	VOIRIES	206 098.20	125 583.51	71 641.92		8 872.77
615232	RESEAUX	62 566.80	18 547.98	22 397.82		21 621.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS					
61551	MATERIEL ROULANT	10 409.03	5 602.48	55.00		4 751.55
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	56 786.09	24 281.54	20 031.07		12 473.48
6156	MAINTENANCE	128 522.43	98 506.21	12 512.64		17 503.58
	PRIMES D'ASSURANCE					
6181	MULTIRISQUES	30 000.00	28 357.42	159.91		1 482.67
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 779.41	2 280.00	5 184.00		8 315.41
	DIVERS					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	4 732.42	4 109.30	62.00		561.12
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	46 589.57	23 756.72	3 748.98		19 083.87
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	5 500.00				5 500.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 326.00	50.00			1 276.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	563 798.95	393 626.04	86 138.66		84 034.25
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	3 844.25	1 958.84			1 885.41
6226	HONORAIRES	15 080.00	7 080.00			8 000.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	54 392.00	20 828.00	24 064.00		9 500.00
6228	DIVERS	110 595.36	62 548.25	20 874.00		27 173.11
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	10 908.24	5 784.00			5 124.24
6232	FETES ET CEREMONIES	16 006.54	10 534.39	3 813.00		1 659.15
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	210.00		68.40		141.60
6237	PUBLICATIONS	18 067.49	17 197.28	489.60		380.61
6238	DIVERS	9 428.40	8 860.80	546.00		21.60
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS					
6241	TRANSPORTS DE BIENS	18.00		18.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	6 225.00	5 225.00			1 000.00
6248	DIVERS	126.00	126.00			
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS					
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 758.93	2 509.04			1 249.89
6256	MISSIONS	3 000.81	3 000.81			
6257	RECEPTIONS	16 346.50	13 024.49	3 053.40		268.61
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	17 490.45	13 655.59	3 644.55		190.31
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	58 720.79	51 201.30	775.52		6 743.97
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 341.83	2 341.83			
	DIVERS					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	17 004.12	15 935.81			1 068.31
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	55 702.00	44 388.40	6 841.97		4 491.63
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	144 532.24	107 446.21	21 950.22		15 135.81
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	38 782.70	35 732.63			3 050.07
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)					
	IMPOTS DIRECTS					
63512	TAXES FONCIERES	20 737.70	19 372.00			1 365.70
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	6 941.00	6 941.00			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	200.00				200.00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 904.00	9 419.63			1 484.37
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 567 649.00	6 439 244.45	378.00		128 026.55
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 650.00	34 089.53			560.47
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	34 650.00	34 089.53			560.47
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	156 890.00	154 460.09			2 429.91
	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.					
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	80 110.00	81 590.49			-1 480.49
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	16 860.00	16 061.04			798.96
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	50 190.00	48 184.38			2 005.62
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	9 730.00	8 624.18			1 105.82
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	6 376 109.00	6 250 694.83	378.00		125 036.17
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					
	PERSONNEL TITULAIRE					
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	3 000 899.00	2 916 253.02			84 645.98

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
64112 64118	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE AUTRES INDEMNITES	168 690.00 941 150.00	168 332.39 884 584.76			357.61 56 565.24
64131 64138	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUNERATIONS NON TITULAIRES AUTRES INDEMNITES	301 500.00 28 000.00	296 892.13 30 536.45			4 607.87 -2 536.45
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6451 6453 6455 6456 6458	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F. COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	558 440.00 976 200.00 227 500.00 5 000.00 24 430.00	536 745.96 1 031 970.65 228 227.19 23 099.18			21 694.04 -55 770.65 -727.19 5 000.00 1 330.82
	AUTRES CHARGES SOCIALES					
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	48 000.00	31 412.99			16 587.01
6475 6478	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	22 000.00 8 000.00	19 902.00 21 566.18	378.00		1 720.00 -13 566.18
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL AUTRES CHARGES	66 300.00	61 171.93			5 128.07
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 008 841.00	1 008 840.12			0.88
- 73 - 739115 739221 739223	IMPOTS ET TAXES REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES VERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS LOCAUX PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ART. 55 LOI SRU PRELEVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE FNGIR FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET	1 008 841.00 20 151.00 978 265.00 10 425.00	1 008 840.12 20 150.12 978 265.00 10 425.00			0.88 0.88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	551 727.00	517 118.78	4 363.82		30 244.40
- 65 - 651	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	551 727.00 9 118.00	517 118.78 2 856.51	4 363.82 1 463.82		30 244.40 4 797.67
6531 6532 6533 6534 6535	INDEMN. FRAIS DE MISSION ET DE FORM. MAIRES ET ADJ INDEMNITES FRAIS DE MISSION COTISATIONS DE RETRAITE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE FORMATION	101 891.84 108.16 11 300.00 10 700.00 2 000.00	100 036.23 108.16 10 212.22 8 595.02			1 855.61 1 087.78 2 104.98 2 000.00
65372	COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FIN MANDAT PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES	51.34	51.34			
6541 6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR CREANCES ETEINTES	10 000.00 948.66				10 000.00 948.66
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE D'INCENDIE	136 611.09	136 611.09			
65541 65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T AUTRES CONTRIBUTIONS	122 369.00 8 588.91	122 369.00 2 450.00	2 900.00		3 238.91
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 500.00	735.00			765.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
657361 657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS CAISSE DES ECOLES CCAS	12 450.00	12 450.00			
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	124 040.00	120 643.00			3 397.00
65888	AUTRES	50.00	1.21			48.79
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		10 929 183.00	10 010 696.97	468 421.00		450 065.03
66	CHARGES FINANCIERES	205 723.00	104 818.47	89 276.64		11 627.89
- 66 -	CHARGES FINANCIERES CHARGES D'INTERETS	205 723.00	104 818.47	89 276.64		11 627.89
66111 66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	205 723.00	198 858.71 -94 040.24	89 276.64		6 864.29 4 763.60
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 900.00	20 025.78			15 874.22
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 900.00	20 025.78			15 874.22
6714 6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERAT. DE GESTION BOURSES ET PRIX AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	12 200.00 650.00	11 270.00 458.00			930.00 192.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	11 485.96	1 485.96			10 000.00
6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	550.00				550.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 014.04	6 811.82			4 202.22
022	DEPENSES IMPREVUES					
022	DEPENSES IMPREVUES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		11 170 806.00	10 135 541.22	557 697.64		477 567.14

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 426 508.55				1 426 508.55
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 426 508.55				1 426 508.55
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 600.00	442 698.63			44 901.37
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		3 300.00			-3 300.00
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT. (POSITIVES) TRANSF. EN INV		3 300.00			-3 300.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	487 600.00	439 398.63			48 201.37
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	487 600.00	439 398.63			48 201.37
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 914 108.55	442 698.63			1 471 409.92
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 914 108.55	442 698.63			1 471 409.92
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		13 084 914.55	10 578 239.85	557 697.64		1 948 977.06

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
-------------------------------------------------------------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	89 276.64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	94 040.24
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-4 763.60

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	255 018.00	416 669.55			-161 651.55
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	255 018.00	416 669.55			-161 651.55
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	220 000.00	381 001.27			-161 001.27
6459	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S S ET PREVOYANCE	35 018.00	35 668.28			-650.28
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 123 730.00	926 529.73	157 028.94		40 171.33
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	1 123 730.00	926 529.73	157 028.94		40 171.33
	REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE					
70311	CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	10 000.00	6 060.00			3 940.00
70323	DROITS DE PERMIS DE STATION. DE LOCAT. SUR VOIE PU REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	29 000.00	27 344.76			1 655.24
70328	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	21 900.00	22 014.00			-114.00
	PRESTATIONS DE SERVICES					
70611	REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES ET DECHETS REDEVANCE D'ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	1 200.00	867.05			332.95
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	10 000.00	13 540.00			-3 540.00
70631	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE SPORTIF	3 790.00	3 768.00			22.00
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	7 800.00	6 407.20	552.50		840.30
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	225 000.00	200 262.14	40 750.62		-16 012.76
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	786 440.00	622 965.55	115 525.82		47 948.63
7083	AUTRES PRODUITS LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	8 000.00	5 150.00	200.00		2 650.00
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	16 000.00	13 897.03			2 102.97
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	4 600.00	4 254.00			346.00
73	IMPOTS ET TAXES	8 615 090.00	8 863 618.97			-248 528.97
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	8 615 090.00	8 863 618.97			-248 528.97
	IMPOTS LOCAUX					
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 404 061.00	7 442 905.00			-38 844.00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES		25 800.00			-25 800.00
	FISCALITE REVERSEE					
73211	FISCALITE REVERSEE ENTRE COLLECTIVITES LOCALES ATTRIBUTION DE COMPENSATION	702 629.00	702 629.00			
	IMPOTS ET TAXES LIES A LA PRODUCT. ENERG. ET INDUS					
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	128 000.00	127 817.87			182.13

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
7368	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICES TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	400.00	499.20			-99.20
7381	AUTRES TAXES TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	380 000.00	563 967.90			-183 967.90
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 376 789.00	1 368 067.59	132 250.00		-123 528.59
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 376 789.00	1 368 067.59	132 250.00		-123 528.59
7411	D.G.F. DOTATION FORFAITAIRE	509 259.00	509 259.00			
74127	DOTATION D'AMENAGEMENT DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	93 262.00	93 262.00			
744	FCTVA	20 000.00	18 554.00			1 446.00
	PARTICIPATIONS					
74718	ETAT AUTRES	740.00	1 624.68			-884.68
7472	REGIONS					
7473	DEPARTEMENTS					
7478	AUTRES ORGANISMES	602 450.00	593 788.91	132 250.00		-123 588.91
	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS					
74834	ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	4 019.00	4 019.00			
74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	147 059.00	147 059.00			
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		501.00			-501.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 050.00	37 927.34			18 122.66
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 050.00	37 927.34			18 122.66
752	REVENUS DES IMMEUBLES	46 300.00	37 925.36			8 374.64
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	9 700.00				9 700.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	50.00	1.98			48.02
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		11 426 677.00	11 612 813.18	289 278.94		-475 415.12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 700.00	39 107.03			-30 407.03
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 700.00	39 107.03			-30 407.03
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 500.00	6 905.80			-4 405.80
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.		9.25			-9.25
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		1 203.48			-1 203.48
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		3 300.00			-3 300.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 200.00	27 688.50			-21 488.50
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		11 435 377.00	11 651 920.21	289 278.94		-505 822.15

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 744.00	15 849.37			2 894.63
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 744.00	15 849.37			2 894.63
776	DIFFERENCES SUR REALISATIONS					
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	18 744.00	15 849.37			2 894.63
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 744.00	15 849.37			2 894.63

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	11 454 121.00	11 667 769.58	289 278.94		-502 927.52
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------	--	--------------------

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 630 793.55
--------------------------------------------------------------------	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 547.00	154 191.60	16 751.40	22 604.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 547.00	154 191.60	16 751.40	22 604.00
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	112 054.00	76 392.00	15 858.00	19 804.00
2033	FRAIS D'ETUDES	2 800.00			2 800.00
2033	FRAIS D'INSERTION				
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	78 693.00	77 799.60	893.40	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	270 000.00	270 000.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	270 000.00	270 000.00		
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	270 000.00	270 000.00		
204182	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	270 000.00	270 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 449 891.04	793 237.27	163 182.71	493 471.06
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 449 891.04	793 237.27	163 182.71	493 471.06
2115	TERRAINS TERRAINS BATIS				
2121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	23 060.00		23 059.20	0.80
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30 124.00	25 418.67		4 705.33
	CONSTRUCTIONS				
21311	BATIMENTS PUBLICS HOTEL DE VILLE	10 000.00	9 117.32		882.68
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	38 334.60	32 296.25		6 038.35
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE				
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	107 035.28	78 819.10	16 189.09	12 027.09
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	65 461.84	3 120.00	46 016.53	16 325.31
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE	253 500.00	48 874.39	8 690.87	195 934.74
21533	RESEAUX DIVERS				
21534	RESEAUX CABLES	18 200.00	18 106.15		93.85
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	49 727.49	36 161.10	11 184.36	2 382.03
21538	AUTRES RESEAUX	19 252.77	3 170.28		16 082.49
21571	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE MATERIEL ROULANT	78 115.99	78 115.99		
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8 500.00	8 500.00		
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	263 824.54	229 062.86	24 067.37	10 694.31
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	173 406.81	1 336.32		172 070.49
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	41 077.07	38 225.63		2 851.44
2184	MOBILIER	58 459.09	50 566.39	4 834.31	3 058.39
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 811.56	132 346.82	29 140.98	50 323.76

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 404 668.71	2 194 709.29	199 613.38	10 346.04
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 404 668.71	2 194 709.29	199 613.38	10 346.04
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	2 404 668.71	2 194 709.29	199 613.38	10 346.04
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 318 106.75	3 412 138.16	379 547.49	526 421.10
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	69 300.00	69 219.27		80.73
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	69 300.00	69 219.27		80.73
10226	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT	69 300.00	69 219.27		80.73
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1313	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	456 000.00	452 349.54		3 650.46
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	456 000.00	452 349.54		3 650.46
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	455 000.00	452 349.54		2 650.46
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000.00			1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00			1 000.00
- 27 -	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00			1 000.00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000.00			1 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		526 300.00	521 568.81		4 731.19
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 844 406.75	3 933 706.97	379 547.49	531 152.29

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 744.00	15 849.37		2 894.63
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	18 744.00	15 849.37		2 894.63
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 744.00	15 849.37		2 894.63
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU CPTÉ DE RESULTAT				
13913	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS	8 001.55	5 228.55		2 773.00
13918	AUTRES	1 375.80	1 254.15		121.65
13931	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	9 366.65	9 366.67		-0.02
	<i>Charges transférées</i>				
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	18 744.00	15 849.37		2 894.63

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	4 863 150.75	3 949 556.34	379 547.49	534 046.92
------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
-------------------------------------------------------------------	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	612 780.75	80 926.71	511 066.75	20 787.29
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	612 780.75	80 926.71	511 066.75	20 787.29
1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	12 000.00	13 521.00		-1 521.00
13158	GRP DE COLLECTIVITES ET COLLEC A STATUT PARTICULIE AUTRES GROUPEMENTS	19 529.00		61 971.00	-42 442.00
1318	AUTRES	3 312.00			3 312.00
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX				
1322	REGIONS	375 655.75		375 655.75	
13258	AUTRES REGROUPEMENTS	42 442.00			42 442.00
1328	AUTRES	60 000.00	60 000.00		
1331	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	92 842.00		73 440.00	19 402.00
1342	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE AMENDES DE POLICE	7 000.00	7 405.71		-405.71
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	612 780.75	80 926.71	511 066.75	20 787.29
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	280 000.00	403 541.14		-123 541.14
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 000.00	403 541.14		-123 541.14
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT				
	FONDS D'INVESTISSEMENT				
10222	F.C.T.V.A.	140 000.00	164 878.00		-24 878.00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	140 000.00	238 663.14		-98 663.14
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00			1 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000.00			1 000.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000.00			1 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00			1 000.00
- 27 -	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00			1 000.00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000.00			1 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	360 000.00			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	360 000.00			
024	<i>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</i>				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	642 000.00	403 541.14		238 458.86
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 254 780.75	484 467.85	511 066.75	259 246.15

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 426 508.55			
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 426 508.55			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 600.00	442 698.63		44 901.37
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION		3 300.00		-3 300.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	487 600.00	439 398.63		48 201.37
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	1 200.00	1 200.00		
2804132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 000.00	3 000.00		
	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	57 658.76	10 000.00		47 658.76
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES				
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	19 766.30	19 766.29		0.01
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				
28128	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	1 604.10	1 604.10		
	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	82 732.50	82 732.50		
281311	CONSTRUCTIONS				
281312	HOTEL DE VILLE				
281318	BATIMENTS SCOLAIRES				
28135	AUTRES BATIMENTS PUBLICS				
	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS				
28151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
28152	RESEAUX DE VOIRIE	46 033.64	46 033.64		
281531	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 196.30	1 104.12		92.18
281533	RESEAUX D'ADUCTION D'EAU	1 455.70	1 455.61		0.09
281534	RESEAUX CABLES	804.40	804.38		0.02
281538	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	17 255.81	17 224.26		31.55
281568	AUTRES RESEAUX	530.00	561.47		-31.47
281571	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	585.61	585.61		
28158	MATERIEL ROULANT				
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	86 692.90	86 692.90		
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28183	MATERIEL DE TRANSPORT	34 802.00	34 801.87		0.13
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20 510.39	20 510.39		
28188	MOBILIER	19 550.59	19 550.59		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 221.00	91 770.90		450.10
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 914 108.55	442 698.63		1 471 409.92
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 914 108.55	442 698.63		1 471 409.92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		3 168 889.30	927 166.48	511 066.75	1 730 656.07
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 694 261.45			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLICQUES LOCALES	0	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	1	ENSEIGNEMENT - FORMATION	2	CULTURE	3	SPORTS ET JEUNESSE	4	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	5	FAMILLE	6	LOGEMENT	7
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)																			
	Total dépenses	11 135 937,49	1 774 556,82	2 962 645,27	548 385,47	1 699 079,58	181 262,32	1 313 261,67	17 978,82	1 254 504,74	16 644,64								
	Total recettes	13 587 842,07	11 158 398,02	467 243,50		447 577,82	19 459,12	462 270,36		802 563,79	51 822,39								
	Solde de fonctionnement	2 451 904,58	9 383 841,20	-2 495 401,77	-548 385,47	-1 251 501,76	-161 803,20	-850 991,31	-17 978,82	-451 940,95	35 177,75								
RESTES A REALISER au 31/12/N																			
	Total RAR dépenses																		
	Total RAR recettes																		
	Solde RAR fonctionnement																		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)			
	Total dépenses	1 348 199,07	19 419,09
	Total recettes	178 507,07	
	Solde de fonctionnement	-1 169 692,00	-19 419,09
RESTES A REALISER au 31/12/N			
	Total RAR dépenses		
	Total RAR recettes		
	Solde RAR fonctionnement		

IV - ANNEXES	
IV	A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLICQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)											
	Dépenses réelles	3 933 706.97	521 568.81	458 633.09	242 772.02	1 717 792.64	419 607.55	46 709.96	2 400.00	31 571.52	290 596.78
	Equipements municipaux	3 142 138.16		458 633.09	242 772.02	1 717 792.64	419 607.55	46 709.96	2 400.00	31 571.52	20 596.78
	Equip. non municipaux	270 000.00									270 000.00
	Opérations financières	521 568.81	521 568.81								
	Dépenses d'ordre	15 849.37	15 849.37								
	Solde d'exécution reporté de N-1										
	Total dépenses	3 949 556.34	537 418.18	458 633.09	242 772.02	1 717 792.64	419 607.55	46 709.96	2 400.00	31 571.52	290 596.78
	Total recettes	2 621 427.93	2 547 906.93	60 000.00	13 521.00						
	Solde d'investissement	-1 328 128.41	2 010 488.75	-398 633.09	-229 251.02	-1 717 792.64	-419 607.55	-46 709.96	-2 400.00	-31 571.52	-290 596.78
RESTES A REALISER au 31/12/N											
	Total RAR dépenses	379 547.49		62 681.67		161 360.12	46 074.90	41 110.70			
	Total RAR recettes	511 066.75		42 442.00		441 309.75	7 786.00				
	Solde RAR investissement	131 519.26		-20 239.67		279 949.63	-38 288.90	-41 110.70			

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)			
	Dépenses réelles	202 054,60	
	Equipements municipaux	202 054,60	
	Equip. non municipaux		
	Opérations financières		
	Dépenses d'ordre		
	Solde d'exécution reporté de N-1		
	Total dépenses	202 054,60	
	Total recettes		
	Solde d'investissement	-202 054,60	
RESTES A REALISER au 31/12/N			
	Total RAR dépenses	68 320,10	
	Total RAR recettes	19 529,00	
	Solde RAR investissement	-48 791,10	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLICQUES LOCALES	0	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT
DEPENSES		11 135 937,49	1 774 558,82	2 962 845,27	548 385,47	1 699 079,58	181 263,32	1 313 261,67	17 978,82	1 254 504,74	16 844,64	
Depenses réelles		10 693 238,86	1 331 858,19	2 962 845,27	548 385,47	1 699 079,58	181 263,32	1 313 261,67	17 978,82	1 254 504,74	16 844,64	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 509 172,80		569 102,02	50 092,14	502 216,34	119 977,91	305 256,94	68,00	231 938,22	11 489,21	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 439 622,45		2 248 366,34	360 842,24	1 187 802,24	4 673,49	956 651,73	10 310,82	1 017 611,52	5 155,43	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES											
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 008 840,12	1 008 840,12									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	521 482,60	122 369,00	140 693,59	136 611,09	5 471,00	56 610,92	40 347,00	7 600,00	589,00		
66	CHARGES FINANCIERES	194 095,11	194 095,11									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 025,78	6 553,96	4 483,32		3 590,00		1 006,00		4 375,00		
	Depenses d'ordre	442 698,63	442 698,63									
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT											
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	442 698,63	442 698,63									
002	Déficit de fonctionnement reporté											
RECETTES		13 587 842,07	11 158 398,02	467 243,50	447 577,82	19 459,12	462 270,36	802 563,79	51 822,39			
Recettes réelles		11 941 199,16	9 511 755,10	467 243,50	447 577,82	19 459,12	462 270,36	802 563,79	51 822,39			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	416 669,55		416 669,55								
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	1 083 558,67	8 735 801,10	20 653,05								
73	IMPOTS ET TAXES	8 863 618,97	772 654,00									
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 500 317,59		746,28								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 927,34	3 300,00	1,98								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 107,03		28 972,64				569,12	2 585,60	231,00		
Recettes d'ordre		15 849,37	15 849,37									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	15 849,37	15 849,37									
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 630 793,55	1 630 793,55									

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES		1 348 195,07	19 419,09
Dépenses réelles		1 348 195,07	19 419,09
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	707 072,93	11 119,09
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	638 208,64	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 900,00	8 300,00
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17,50	
Dépenses d'ordre			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
002 Déficit de fonctionnement reporté			
RECETTES		178 507,07	
Recettes réelles		178 507,07	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	40 626,76	
73	IMPOTS ET TAXES	127 817,87	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 012,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 050,44	
Recettes d'ordre			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
002 Excédent de fonctionnement reporté			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		4 737 202,09	1 774 556,82	2 962 645,27
Réalisations		4 737 202,09	1 774 556,82	2 962 645,27
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	569 102,02		569 102,02
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 248 366,34		2 248 366,34
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 008 840,12	1 008 840,12	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	263 062,59	122 366,00	140 696,59
66	CHARGES FINANCIERES	194 095,11	194 095,11	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 037,28	6 555,96	4 481,32
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	442 698,63	442 698,63	
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		11 625 641,52	11 158 398,02	467 243,50
Réalisations		11 625 641,52	11 158 398,02	467 243,50
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 630 793,55	1 630 793,55	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	416 669,55		416 669,55
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	20 853,05		20 853,05
73	IMPOTS ET TAXES	8 735 801,10	8 735 801,10	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	773 400,28	772 654,00	746,28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,98		1,98
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 272,64	3 300,00	28 972,64
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	15 848,37	15 848,37	
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		6 888 439,43	9 383 841,20	-2 495 401,77

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0 SCES GENERAUX ADM. PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
DEPENSES		4 737 202,09	1 774 556,82	2 440 691,59	210 496,97	112 409,80	81 030,65	104 304,57	5 200,00	8 511,69
Réalisations		4 737 202,09	1 774 556,82	2 440 691,59	210 496,97	112 409,80	81 030,65	104 304,57	5 200,00	8 511,69
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	569 102,02		429 746,73	20 420,82	1 283,71	38 433,30	75 861,33		3 356,13
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 248 366,34		1 991 230,33	71 073,18	111 126,09	41 454,95	28 326,23		5 155,56
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 008 840,12	1 008 840,12	15 231,21	119 002,97		1 142,40	117,01	5 200,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	263 062,59	122 369,00							
66	CHARGES FINANCIERES	194 095,11	194 095,11	4 483,32						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 037,28	6 553,96							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	442 698,63	442 698,63							
	Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES		11 625 641,52	11 158 396,02	441 530,96		746,28	4 134,00	14 112,00		6 720,26
Réalisations		11 625 641,52	11 158 396,02	441 530,96		746,28	4 134,00	14 112,00		6 720,26
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 630 793,55	1 630 793,55							
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	416 669,55	416 669,55	416 669,55						
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	20 653,05	867,05	867,05						
73	IMPOTS ET TAXES	8 735 801,10	8 735 801,10							
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	773 400,28	772 654,00							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 98	1,98	1,98						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 272,64	3 300,00	23 992,38						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	15 849,37	15 849,37							
	Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE		6 888 439,43	9 383 841,20	-1 989 160,63	-210 496,97	-411 663,52	-76 896,65	-80 192,57	-5 200,00	-1 791,43

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	11 SECURITES INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE
DEPENSES		548 385,47	543 978,05	4 407,42
Réalisations		548 385,47	543 978,05	4 407,42
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 932,14	46 524,72	4 407,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	360 842,24	360 842,24	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 611,09	136 611,09	
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-548 385,47	-543 978,05	-4 407,42

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	12 HYGIENE
DEPENSES		548 385,47	398 651,33	145 326,72	4 407,42
Réalisations		548 385,47	398 651,33	145 326,72	4 407,42
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 932,14	37 803,09	8 715,63	4 407,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	360 842,24	360 842,24		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 611,09		136 611,09	
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		-548 385,47	-398 651,33	-145 326,72	-4 407,42

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES		1 699 079,58	703 501,49	7 292,89	988 285,20
Réalisations		1 699 079,58	703 501,49	7 292,89	988 285,20
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 216,34	237 199,59	202,89	264 813,86
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 187 802,24	464 330,90	3 500,00	723 471,34
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 471,00	1 971,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 590,00		3 590,00	
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		447 577,82	35 922,93		411 654,89
Réalisations		447 577,82	35 922,93		411 654,89
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	445 179,79	33 524,90		411 654,89
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 398,03	2 398,03		
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		-1 251 501,76	-667 578,56	-7 292,89	-576 630,31

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE
DEPENSES		1 699 079,58	281 388,43	212 035,78	210 077,28	7 292,89	988 209,03	5 574,21	14 501,96
Réalisations		1 699 079,58	281 388,43	212 035,78	210 077,28	7 292,89	988 209,03	5 574,21	14 501,96
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 210,34	96 280,45	137 283,60	3 635,54	202,89	259 188,88	5 574,21	50,77
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 187 802,24	183 571,98	74 317,18	206 441,74		709 020,15		14 451,19
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 471,00	1 536,00	435,00		3 500,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 690,00				3 690,00			
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES		447 577,82	2 398,03	33 524,90			411 654,89		
Réalisations		447 577,82	2 398,03	33 524,90			411 654,89		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	445 179,79		33 524,90			411 654,89		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 398,03	2 398,03						
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE		-1 251 501,76	-278 990,40	-178 510,88	-210 077,28	-7 292,89	-556 554,14	-5 574,21	-14 501,96

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 3

CULTURE

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE
DEPENSES		181 262,32	68 132,59	26 410,74	86 718,99
Réalisations		181 262,32	68 132,59	26 410,74	86 718,99
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 977,91	34 482,59	9 137,25	76 358,07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 673,49	4 673,49	4 673,49	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 610,92	33 650,00	12 600,00	10 360,92
	Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		19 459,12			19 459,12
Réalisations		19 459,12			19 459,12
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	18 890,00			18 890,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	569,12			569,12
	Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-161 803,20	-68 132,59	-26 410,74	-67 259,87

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 3 CULTURE

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

N°	LIBELLE	TOTAL	311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQ.	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	33 ACTION CULTURELLE
DEPENSES		181 262,32	40 873,53	2 750,00	800,00	23 709,06	17 529,50	1 418,88	7 462,36	86 716,99
Réalisations		181 262,32	40 873,53	2 750,00	800,00	23 709,06	17 529,50	1 418,88	7 462,36	86 716,99
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 977,91	10 773,53			23 709,06	5 029,50	1 310,88	2 788,87	76 368,07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 673,49							4 673,49	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 610,92	30 100,00	2 750,00	800,00		12 500,00	100,00		10 360,92
	Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES		19 459,12								19 459,12
Réalisations		19 459,12								19 459,12
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	18 890,00								18 890,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	569,12								569,12
	Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE		-161 803,20	-40 873,53	-2 750,00	-800,00	-23 709,06	-17 529,50	-1 418,88	-7 462,36	-67 259,87

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 4 SPORTS ET JEUNESSE
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE
DEPENSES		1 313 261,67	40 347,00	288 379,52	984 535,15
Réalisations		1 313 261,67	40 347,00	288 379,52	984 535,15
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	305 250,94		142 242,97	163 013,97
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	966 651,73		145 678,55	820 973,18
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 347,00	40 347,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 006,00		458,00	548,00
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		462 270,36		6 353,80	455 916,56
Réalisations		462 270,36		6 353,80	455 916,56
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	288 072,28		3 768,00	264 304,28
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	191 612,28			191 612,28
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 585,80		2 585,80	
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		-850 991,31	-40 347,00	-282 025,72	-528 618,59

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 4 SPORTS ET JEUNESSE
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	40 SERVICES COMMUNS	411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	414 AUTRES EQUIPEMENT- SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
	DEPENSES	1 313 261,67	40 347,00	122 562,20	146 366,48	4 760,39	14 690,45	947 388,17	37 146,98
	Réalisations	1 313 261,67	40 347,00	122 562,20	146 366,48	4 760,39	14 690,45	947 388,17	37 146,98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	305 255,94		74 544,28	53 523,16	4 760,39	9 415,14	128 414,99	36 596,98
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	966 651,73		48 017,92	92 843,32		4 817,31	820 973,18	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 347,00	40 347,00						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 006,00					458,00		548,00
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES	462 270,36					6 353,80	427 182,57	28 733,99
	Réalisations	462 270,36					6 353,80	427 182,57	28 733,99
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	288 072,28					3 768,00	235 570,29	28 733,99
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	191 612,28						191 612,28	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 585,80					2 585,80		
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE	-850 991,31	-40 347,00	-122 562,20	-146 366,48	-4 760,39	-8 336,65	-520 205,60	-8 412,99

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	52 INTERVENTIONS SOCIALES
DEPENSES		17 978.82	17 978.82
Réalisations		17 978.82	17 978.82
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68.00	68.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 310.82	10 310.82
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 600.00	7 600.00
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-17 978.82	-17 978.82

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	520 SERVICES COMMUNS	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE
DEPENSES		17 978.82	10 378.82	7 600.00
Réalisations		17 978.82	10 378.82	7 600.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68.00	68.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 310.82	10 310.82	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 600.00		7 600.00
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-17 978.82	-10 378.82	-7 600.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 6 FAMILLE

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	64 CRECHES ET GARDERIES
DEPENSES		1 254 504,74	274 009,23	70 861,94	909 633,57
Réalisations		1 254 504,74	274 009,23	70 861,94	909 633,57
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	231 938,22	85 935,60	61 506,72	84 495,90
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 017 611,52	187 493,63	5 155,22	824 962,67
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	580,00	580,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 375,00		4 200,00	175,00
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		802 563,79	146 612,68	44 613,70	611 337,41
Réalisations		802 563,79	146 612,68	44 613,70	611 337,41
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	276 039,76	30 919,30	44 613,70	200 507,76
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	526 293,03	115 694,38		410 598,65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	231,00			231,00
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		-451 940,95	-127 396,55	-26 248,24	-298 296,16

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 6 FAMILLE
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	641 RAM	642 LES MINIMOMES	643 LES PETITS POUJETS
	DEPENSES	1 254 504,74	274 009,23	70 861,94	35 304,36	429 122,18	445 207,03
	Réalisations	1 254 504,74	274 009,23	70 861,94	35 304,36	429 122,18	445 207,03
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	231 938,22	85 935,60	61 506,72	6 198,95	45 191,05	33 105,90
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 017 614,52	187 493,63	5 155,22	29 105,41	383 756,13	412 101,13
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	580,00	580,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 375,00		4 200,00		175,00	
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES	802 563,79	146 612,88	44 613,70	24 549,98	288 374,37	298 413,06
	Réalisations	802 563,79	146 612,88	44 613,70	24 549,98	288 374,37	298 413,06
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	276 039,76	30 918,30	44 613,70		102 171,34	98 336,42
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	526 293,03	115 694,38		24 549,98	185 972,03	200 076,64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	231,00				231,00	
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE	-451 940,95	-127 396,55	-26 248,24	-10 754,38	-140 747,81	-146 793,97

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 7 LOGEMENT
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

N°	LIBELLE	TOTAL	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE
DEPENSES		16 644,54	6 390,40	10 254,24
Réalisations		16 644,54	6 390,40	10 254,24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 489,21	1 234,97	10 254,24
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 155,43	5 155,43	
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		51 822,39		51 822,39
Réalisations		51 822,39		51 822,39
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	13 897,03		13 897,03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 925,36		37 925,36
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		35 177,75	-6 390,40	41 568,15

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 7 LOGEMENT
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	70 SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	71 PARC PRIVE DE LA VILLE
DEPENSES		16 644,64	6 390,40	10 254,24
Réalisations		16 644,64	6 390,40	10 254,24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 469,21	1 234,97	10 234,24
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 155,43	5 155,43	
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		51 822,39		51 822,39
Réalisations		51 822,39		51 822,39
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	13 897,03		13 897,03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 925,36		37 925,36
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		35 177,75	-6 390,40	41 568,15

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

**Fonction 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT
DEPENSES		1 348 199.07	158 083.57	1 173 178.44	16 937.06
Réalisations		1 348 199.07	158 083.57	1 173 178.44	16 937.06
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	707 072.93	152 678.67	537 457.20	16 937.06
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	638 208.64	5 404.90	632 803.74	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 900.00		2 900.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17.50		17.50	
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		178 507.07	128 868.31	40 626.76	9 012.00
Réalisations		178 507.07	128 868.31	40 626.76	9 012.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	40 626.76		40 626.76	
73	IMPOTS ET TAXES	127 817.87	127 817.87		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 012.00			9 012.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 050.44	1 050.44		
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		-1 169 692.00	-29 215.26	-1 132 551.68	-7 925.06

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

**Fonction 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)**

No	LIBELLE	TOTAL	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	820 SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES		1 348 199,07	9 503,83	148 579,74	160 765,03	10 663,35	589 995,93	411 754,13	16 937,06
Réalisations		1 348 199,07	9 503,83	148 579,74	160 765,03	10 663,35	589 995,93	411 754,13	16 937,06
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	707 072,93	9 503,83	143 174,84	13 978,71	10 663,35	227 795,11	285 020,03	16 937,06
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	638 208,54		5 404,90	146 786,32		359 300,82	126 716,60	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 900,00					2 900,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17,50						17,50	
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES		178 507,07	1 050,44	127 817,87			40 626,76		9 012,00
Réalisations		178 507,07	1 050,44	127 817,87			40 626,76		9 012,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	40 626,76					40 626,76		
73	IMPOTS ET TAXES	127 817,87		127 817,87					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 012,00	1 050,44						9 012,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 050,44							
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE		-1 169 692,00	-8 453,39	-20 761,87	-160 765,03	-10 663,35	-549 369,17	-411 754,13	-7 925,06

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
 Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	91 FOIRES ET MARCHÉ	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS
DEPENSES		19 419.09	9 926.09	9 493.00
Réalisations		19 419.09	9 926.09	9 493.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 119.09	9 926.09	1 193.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 300.00		8 300.00
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES				
Réalisations				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-19 419.09	-9 926.09	-9 493.00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM/PUBLICQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT
DEPENSES		4 329 103.83	537 418.18	521 314.76	242 772.02	1 879 152.76	465 682.45	87 820.66	2 400.00	31 571.52	290 596.78
Depenses réelles		4 313 254.46	521 568.81	521 314.76	242 772.02	1 879 152.76	465 682.45	87 820.66	2 400.00	31 571.52	290 596.78
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	69 219.27	69 219.27								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	452 349.54	452 349.54								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	170 943.00		76 293.00	8 550.00	59 796.00	23 904.00		2 400.00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	270 000.00		125 021.76	234 222.02	111 663.59	75 148.95	87 820.66			270 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	956 419.98		320 000.00		1 707 693.17	366 629.50				20 596.78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 394 322.57									
23	IMMOBILISATIONS EN COURS										
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Depenses d'ordre	15 849.37	15 849.37								
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	15 849.37	15 849.37								
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE										
	001 Solde d'exécution reporté de N-1										
RECETTES		3 132 494.68	2 547 906.93	102 442.00	13 521.00	441 309.75	7 786.00				
Recettes réelles		995 534.60	410 946.35	102 442.00	13 521.00	441 309.75	7 786.00				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	403 541.14	403 541.14								
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	591 993.46	7 406.71	102 442.00	13 521.00	441 309.75	7 786.00				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES										
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES										
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES										
	Opérations pour compte de tiers										
	Recettes d'ordre	442 698.63	442 698.63								
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT										
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS										

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8
		AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
DEPENSES		270 374,70
Dépenses réelles		
		270 374,70
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	270 374,70
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Opérations d'équipement		
Opérations pour compte de tiers		
Dépenses d'ordre		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
001 Solde d'exécution reporté de N-1		
RECETTES		19 529,00
Recettes réelles		
		19 529,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 529,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Opérations pour compte de tiers		
Recettes d'ordre		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	442 698,63	442 698,63								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE										
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 694 261,45	1 694 261,45								

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
001	Solde d'exécution reporté de N-1	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0 SCES GENERAUX ADM. PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		1 058 732.94	537 418.18	521 314.76
Réalisations		996 051.27	537 418.18	458 633.09
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	15 849.37	15 849.37	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	69 219.27	69 219.27	
10	DOTATIONS FOND DIVERS ET RESERVES	452 349.54	452 349.54	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	75 399.60		75 399.60
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 501.49		121 501.49
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	261 732.00		261 732.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Restes à réaliser au 31/12	62 681.67		62 681.67
RECETTES		2 650 348.93	2 547 906.93	102 442.00
Réalisations		2 607 906.93	2 547 906.93	60 000.00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 694 261.45	1 694 261.45	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	442 698.63	442 698.63	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	403 541.14	403 541.14	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	67 405.71	7 405.71	60 000.00
10	DOTATIONS FOND DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Restes à réaliser au 31/12	42 442.00		42 442.00
SOLDE		1 591 615.99	2 010 488.75	-418 872.76

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

**Fonction 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)**

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES
DEPENSES		1 058 732.94	537 418.18	513 963.88	132.00	1 538.98	85.00	5 594.90
Réalisations		996 051.27	537 418.18	451 282.21	132.00	1 538.98	85.00	5 594.90
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS							
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	15 848.37	15 848.37					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	69 219.27	69 219.27					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	452 348.54	452 348.54					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 395.60		75 395.60				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	121 501.49		114 150.61	132.00	1 538.98	85.00	5 594.90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	261 732.00		261 732.00				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Restes à réaliser au 31/12	62 681.67		62 681.67				
RECETTES		2 650 348.93	2 547 906.93	102 442.00				
Réalisations		2 607 906.93	2 547 906.93	60 000.00				
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT							
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 694 261.45	1 694 261.45					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS							
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	442 698.63	442 698.63					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	403 541.14	403 541.14					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	67 405.71	7 405.71	60 000.00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES							
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Restes à réaliser au 31/12	42 442.00		42 442.00				
SOLDE		1 591 615.99	2 010 488.75	-411 521.88	-132.00	-1 538.98	-85.00	-5 594.90

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

*Fonction 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE
(DETAIL SOUS-FONCTION)*

No	LIBELLE	TOTAL	11 SECURITES INTERIEURE
DEPENSES		242 772.02	242 772.02
Réalisations		242 772.02	242 772.02
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 550.00	8 550.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	234 222.02	234 222.02
	Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		13 521.00	13 521.00
Réalisations		13 521.00	13 521.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13 521.00	13 521.00
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-229 251.02	-229 251.02

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

**Fonction 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)**

No	LIBELLE	TOTAL	112 POLICE MUNICIPALE
DEPENSES		242 772.02	242 772.02
Réalisations		242 772.02	242 772.02
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 550.00	8 550.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	234 222.02	234 222.02
	Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		13 521.00	13 521.00
Réalisations		13 521.00	13 521.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13 521.00	13 521.00
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-229 251.02	-229 251.02

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES		1 879 152,76	79 886,12	1 799 266,64
Réalisations		1 717 792,64	67 950,55	1 649 842,09
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 938,00	3 330,00	40 608,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 506,65	64 620,55	42 886,30
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 566 347,79		1 566 347,79
	Restes à réaliser au 31/12	161 360,12	11 935,57	149 424,55
RECETTES		441 309,75	15 654,00	425 655,75
Réalisations				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
	Restes à réaliser au 31/12	441 309,75	15 654,00	425 655,75
SOLDE		-1 437 843,01	-64 232,12	-1 373 610,89

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES
DEPENSES		1 879 152.76	26 756.56	53 129.56	1 799 145.39	121.25
Réalisations		1 717 792.64	24 912.69	43 037.66	1 649 720.84	121.25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 938.00	1 230.00	2 100.00	40 608.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 506.85	23 682.69	40 937.86	42 765.05	121.25
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 566 347.79			1 566 347.79	
	Restes à réaliser au 31/12	161 360.12	1 843.87	10 091.70	149 424.55	
RECETTES		441 309.75	5 607.00	10 047.00	425 655.75	
Réalisations						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
	Restes à réaliser au 31/12	441 309.75	5 607.00	10 047.00	425 655.75	
SOLDE		-1 437 843.01	-21 149.56	-43 082.56	-1 373 489.64	-121.25

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Forçion 3 CULTURE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE
DEPENSES		465 622.45	415 130.94	4 955.94	45 595.57
Réalisations		419 607.55	413 550.73	4 955.94	1 100.88
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 904.00	23 904.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 074.05	23 077.23	4 955.94	1 100.88
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	366 629.50	366 629.50		
Restes à réaliser au 31/12		46 074.90	1 560.21		44 494.69
RECETTES		7 786.00			7 786.00
Réalisations					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
Restes à réaliser au 31/12		7 786.00			7 786.00
SOLDE		-457 096.45	-415 130.94	-4 955.94	-37 809.57

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 3 CULTURE
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	322 MUSEES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	33 ACTION CULTURELLE
DEPENSES		465 682.45	411 905.15	3 225.79	4 386.41	569.53	45 595.57
Réalisations		419 607.55	411 349.07	2 201.66	4 386.41	569.53	1 100.88
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 904.00	23 904.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 074.05	20 815.57	2 201.66	4 386.41	569.53	1 100.88
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	366 629.50	366 629.50				
	Restes à réaliser au 31/12	46 074.90	556.08	1 024.13			44 494.69
RECETTES		7 786.00					7 786.00
Réalisations							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
	Restes à réaliser au 31/12	7 786.00					7 786.00
SOLDE		-457 896.45	-411 905.15	-3 225.79	-4 386.41	-569.53	-37 809.57

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 4 SPORTS ET JEUNESSE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

N°	LIBELLE	TOTAL	41 SPORTS	42 JEUNESSE
DEPENSES		87 820,66	62 697,37	25 123,29
Réalisations		46 709,96	23 401,68	23 308,28
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 709,96	23 401,68	23 308,28
	Restes à réaliser au 31/12	41 110,70	39 295,69	1 815,01
RECETTES				
Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-87 820,66	-62 697,37	-25 123,29

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Forçion 4 SPORTS ET JEUNESSE
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	414 AUTRES EQUIPEMENT- S SPORTIFS OU DE LOISIR	421 CENTRES DE LOISIRS
DEPENSES		87 820,66	56 789,15	2 284,22	3 624,00	25 123,29
Réalisations		46 709,96	19 011,76	765,92	3 624,00	23 308,28
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 709,96	19 011,76	765,92	3 624,00	23 308,28
	Restes à réaliser au 31/12	41 110,70	37 777,39	1 518,30		1 815,01
RECETTES						
Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		-87 820,66	-56 789,15	-2 284,22	-3 624,00	-25 123,29

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	52 INTERVENTIONS SOCIALES
DEPENSES		2 400,00	2 400,00
Réalisations		2 400,00	2 400,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400,00	2 400,00
	Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES			
Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-2 400,00	-2 400,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	520 SERVICES COMMUNS
DEPENSES		2 400.00	2 400.00
Réalisations		2 400.00	2 400.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400.00	2 400.00
	Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES			
Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-2 400.00	-2 400.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 6 FAMILLE

(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS	64 CRECHES ET GARDERIES
DEPENSES		31 571,52	21 627,57	9 943,95
Réalisations		31 571,52	21 627,57	9 943,95
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 571,52	21 627,57	9 943,95
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES				
Réalisations				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-31 571,52	-21 627,57	-9 943,95

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 6 FAMILLE
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	60 SERVICES COMMUNS RAM	641 RAM	642 LES MINIMOMES	643 LES PETITS POUCETS
DEPENSES		31 571.52	21 627.57	1 084.17	3 975.53	4 884.25
Réalisations		31 571.52	21 627.57	1 084.17	3 975.53	4 884.25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 571.52	21 627.57	1 084.17	3 975.53	4 884.25
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES						
Réalisations						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDE		-31 571.52	-21 627.57	-1 084.17	-3 975.53	-4 884.25

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 7 LOGEMENT

(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE
DEPENSES		290 596.78	273 610.84	16 985.94
Réalisations		290 596.78	273 610.84	16 985.94
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	270 000.00	270 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 596.78	3 610.84	16 985.94
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES				
Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-290 596.78	-273 610.84	-16 985.94

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 7 LOGEMENT
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	70 SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	71 PARC PRIVE DE LA VILLE
DEPENSES		290 596.78	273 610.84	16 985.94
Réalisations		290 596.78	273 610.84	16 985.94
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	270 000.00	270 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 596.78	3 610.84	16 985.94
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES				
Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-290 596.78	-273 610.84	-16 985.94

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

**Fonction 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT
DEPENSES		270 374.70	48 983.60	202 428.50	18 962.60
Réalisations		202 054.60	37 799.24	164 255.36	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	202 054.60	37 799.24	164 255.36	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Restes à réaliser au 31/12	68 320.10	11 184.36	38 173.14	18 962.60
RECETTES		19 529.00		19 529.00	
Réalisations					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
	Restes à réaliser au 31/12	19 529.00		19 529.00	
SOLDE		-250 845.70	-48 983.60	-182 899.50	-18 962.60

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL SOUS-RUBRIQUE)

No	LIBELLE	TOTAL	810 SERVICES COMMUNS (SERVICES URBAINS)	814 ECLAIRAGE PUBLIC	820 SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES		270 374,70	1 789,04	47 194,56	276,00	107 018,17	61 177,88	33 956,45	18 962,60
Réalisations		202 054,60	1 789,04	36 010,20	276,00	107 018,17	50 602,39	6 358,80	
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	202 054,60	1 789,04	36 010,20	276,00	107 018,17	50 602,39	6 358,80	
	Restes à réaliser au 31/12	68 320,10		11 184,36			10 575,49	27 597,65	18 962,60
RECETTES		19 529,00				19 529,00			
Réalisations									
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
	Restes à réaliser au 31/12	19 529,00				19 529,00			
SOLDE		-250 945,70	-1 789,04	-47 194,56	-276,00	-87 489,17	-61 177,88	-33 956,45	-18 962,60

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Réalizations		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		
Réalizations		
Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 31/12/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					9 429 750,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					78 750,00									
164.1 Emprunts en euros (Total)														
2012019	Caisse Allocations Familiales	26/07/2012	26/07/2012	05/06/2014	14 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2012020	Caisse Allocations Familiales	26/07/2012	26/07/2012	05/06/2014	114 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
201600197	Caisse Allocations Familiales	01/11/2016	01/11/2016	05/06/2016	175 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
MIN259768EUR	SFIL CAFFIL	19/11/2008	31/12/2008	01/04/2009	2 500 000,00	C	3,99-(5*Cap 6 sur Euribor-12M(255fixé))	3,99	4,05	EUR	A	X	O	E-1
MIN264999EUR	SFIL CAFFIL	15/04/2009	31/12/2009	01/04/2010	1 000 000,00	V	Euribor 3M + 1,37	2,08	2,12	EUR	T	P	O	A-1
MIS265002EUR	SFIL CAFFIL	15/04/2009	30/06/2009	01/06/2010	410 000,00	V	Euribor 12M + 1,37	2,88	2,93	EUR	T	P	O	A-1
MON197185EUR	SFIL CAFFIL	27/03/2002	27/12/2002	01/04/2003	625 000,00	C	Taux fixe à 5,31 %	5,31	5,50	EUR	T	P	N	B-1
MON225452EUR	SFIL CAFFIL	30/11/2004	05/01/2005	01/05/2005	200 000,00	F	Taux fixe à 3,97 %	3,97	4,09	EUR	T	P	O	A-1
MON29744EUR	SFIL CAFFIL	27/03/2005	30/05/2005	01/09/2005	210 000,00	F	Taux fixe à 3,97 %	3,97	4,03	EUR	T	P	O	A-1
MON271334EUR	SFIL CAFFIL	17/07/2010	16/09/2010	01/01/2011	880 000,00	F	Taux fixe à 3,3 %	3,30	3,34	EUR	T	P	O	A-1
MON271335EUR	SFIL CAFFIL	17/07/2010	16/09/2010	01/01/2011	120 000,00	F	Taux fixe à 3,3 %	3,30	3,34	EUR	T	P	O	A-1
MON281674EUR	BANQUE POSTALE	06/12/2013	05/02/2014	01/06/2014	1 247 000,00	F	Taux fixe à 3,72 %	3,72	3,77	EUR	T	C	O	A-1
MON283998EUR	DEXIA CL	09/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	1 125 000,00	F	Taux fixe à 4,05 % (Euribor 3M + 1,05)- Floor -1,05 sur Euribor 3M	4,05	4,11	EUR	A	P	O	A-1
MON501564EUR	SFIL CAFFIL	18/12/2004	24/12/2014	01/04/2015	745 000,00	V	Taux fixe à 1,13 %	1,13	1,15	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					9 429 750,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)				5 896 376,83						198 858,71		89 276,64
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				5 896 376,83						198 858,71		89 276,64
1641 Emprunts en euros (Total)				31 500,00	3,43	F	Taux fixe à 0 %	0,00	452 349,54	0,00		89 276,64
2012020	N		A-1	45 600,00	3,43	F	Taux fixe à 0 %	0,00	11 400,00	0,00		0,00
201600197	N		A-1	140 000,00	7,43	F	Taux fixe à 0 %	0,00	17 500,00	0,00		0,00
MN259768EUR	N		E-1	1 835 377,01	23,25	C	3,99-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Postfixal))	4,03	59 395,94	76 651,46		55 737,34
MN264999EUR	N		A-1	563 960,39	10	V	Euribor 3M + 1,37	1,04	48 880,46	6 325,92		1 965,69
MIS265002EUR	N		A-1	68 333,30	1,42	V	Euribor 12M + 1,37	1,21	34 166,67	1 232,53		488,00
MN197185EUR	N		B-1	152 968,14	3	C	Taux fixe 5,31% à barrière 6% sur Euribor 3M (Marge de 0,448%)	5,37	41 856,92	9 652,74		2 053,22
MN225452EUR	N		A-1	4 395,14	0,08	F	Taux fixe à 3,97 %	4,01	17 457,00	609,94		29,08
MN229744EUR	N		A-1	9 186,52	0,42	F	Taux fixe à 3,97 %	3,97	17 837,67	809,49		29,38
MN271334EUR	N		A-1	554 173,71	10,75	F	Taux fixe à 3,3 %	3,29	41 140,83	19 139,73		4 821,13
MN271335EUR	N		A-1	75 569,08	10,75	F	Taux fixe à 3,3 %	3,29	6 610,11	2 609,97		616,51
MN281674EUR	N		A-1	888 487,50	14,17	F	Taux fixe à 3,72 %	3,71	62 350,00	34 501,38		2 662,50
MN293998EUR	N		A-1	1 017 742,77	16,5	F	Taux fixe à 4,05 % (Euribor 3M + 1,05)-Floor -1,05 sur Euribor 3M	4,10	37 510,26	43 331,33		20 852,78
MN526998EUR/ex MN501564EUR/	N		A-1	509 083,27	10	V		0,71	49 666,68	3 994,22		821,01
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de vente sur la note de trésorerie (Total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)												
1676 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)												
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général				5 896 376,83						198 858,71	0,00	89 276,64

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1, C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index, en cours au 31/12/2019 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts régies à échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (A))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
MON197185EUR	SFIL CAFFIL	625 000,00	152 968,14	1	20	27/12/2002 - 01/04/2003	Taux fixe à 5,31 %	Taux fixe à 5,31 %	15 539,41	Taux fixe 5,31% à barrière 6% sur Euribor 3M (Marge de 0,14%)	5,39	9 652,74	2,59	2,59
TOTAL (B)		625 000,00	152 968,14									9 652,74	2,59	2,59
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 caps (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
MIN259768EUR	SFIL CAFFIL	2 500 000,00	1 835 377,01	1	34,25		Euribor 12M + 0,25	3,99-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Positive))	677 661,53	3,99-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Positive))	4,05	76 651,46	31,13	31,13
TOTAL (E)		2 500 000,00	1 835 377,01									76 651,46	31,13	31,13
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		3 125 000,00	1 988 345,15									86 304,20	33,72	33,72

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2019.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12					
	% de l'encours	66,28%					
	Montant en euros	3 908 032 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	2,59%					
	Montant en euros	152 968 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	31,13%					
	Montant en euros	1 835 377 €					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple fixe													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Années de mobilisation et profit d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant (4) au 31/12/2019	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Années	Profit (5)						Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166																
Refinancement de dettes (3)																
Total des recettes au c/ 166																
Refinancement de dettes (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouveau emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il remplace.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autres.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor, 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il remplace.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouveau emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 685111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

IV – ANNEXES

IV
A2.7

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2019	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégocié	Index (4)	Taux act.	Contrat initial			Contrat renégocié	Intérêts	Capital
TOTAL																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		IV
		A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-2 du CGCT) 700.00 €	07/02/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 – Frais d'étude, d'élaboration, de modif. et révisions docu. urbanisme	5	07/02/2013
Linéaire	2031 - Frais d'études	5	07/02/2013
Linéaire	2032 - Frais de recherche et de développement	5	07/02/2013
Linéaire	2033 - Frais d'insertion	5	07/02/2013
Linéaire	2041xxx - Sub. Equipt versée Depart. Batiments	5/30/40	03/10/2019
Linéaire	2042xx - Sub. Equipt versée aux personnes de droit privé	5/30/40	03/10/2019
Linéaire	2042xx - Sub. Equipt versée aux personnes de droit privé	5/30/40	03/10/2019
Linéaire	2051 - Concessions et droits similaires	2	07/02/2013
Linéaire	2121 - Plantations d'arbres et d'arbuste	15	07/02/2013
Linéaire	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	15	07/02/2013
Linéaire	2151 - Instal. matér. outill. techniques Réseaux voirie	30	07/02/2013
Linéaire	2152 - Installations de voirie	20	07/02/2013
Linéaire	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	30	07/02/2013
Linéaire	21532 - Réseaux d'assainissement	30	07/02/2013
Linéaire	21533 - Réseaux Câblés	30	07/02/2013
Linéaire	21534 - Réseaux d'électrification	30	07/02/2013
Linéaire	21538 - Autres réseaux	30	07/02/2013
Linéaire	21561 - Instal. Matériel roulant incendie, défense civile	15	07/02/2013
Linéaire	21568 - Instal. autres matériels incendie, défense civile	15	07/02/2013
Linéaire	21571 - Matériel roulant de voirie	10	07/02/2013
Linéaire	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10	07/02/2013
Linéaire	2158 - Autres installations, matériel, outillage techniques	15	07/02/2013
Linéaire	2181 - Installations générales aménagt agenct divers	15	07/02/2013
Linéaire	2182 - Matériel de transport	10	07/02/2013
Linéaire	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	07/02/2013
Linéaire	2184 - Mobilier de bureau	10	07/02/2013
Linéaire	2188 - Autres Immobilisations corporelles	10	07/02/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		543 044.00	537 418.18
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	455 000.00	452 349.54
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	455 000.00	452 349.54
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	88 044.00	85 068.64
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	69 300.00	69 219.27
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	69 300.00	69 219.27
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résul</i>	<i>18 744.00</i>	<i>15 849.37</i>
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	537 418.18	379 547.49		916 965.67

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 555 108.55	842 939.77
	Ressources propres externes de l'année (a)	281 000.00	403 541.14
10222	FCTVA	140 000.00	164 878.00
10223	TLE		
10224	Versements pour dépassement PLD		
10225	Participation pour dépassement de COS		
10226	Taxe d'aménagement	140 000.00	238 663.14
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières	1 000.00	
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000.00	
	Ressources propres internes de l'année (b)	2 274 108.55	439 398.63
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	487 600.00	439 398.63
28031	FRAIS D'ETUDES	1 200.00	1 200.00
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 000.00	3 000.00
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	57 658.76	10 000.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	19 766.30	19 766.29
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	1 604.10	1 604.10
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	82 732.50	82 732.50
281311	HOTEL DE VILLE		
281312	BATIMENTS SCOLAIRES		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS		
28151	RESEAUX DE VOIRIE	46 033.64	46 033.64
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 196.30	1 104.12
281531	RESEAUX D'ADUCTION D'EAU	1 455.70	1 455.61
281533	RESEAUX CABLES	804.40	804.38
281534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	17 255.81	17 224.26
281538	AUTRES RESEAUX	530.00	561.47
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	585.61	585.61
281571	MATERIEL ROULANT		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	86 692.90	86 692.90
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	34 802.00	34 801.87
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20 510.39	20 510.39
28184	MOBILIER	19 550.59	19 550.59
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 221.00	91 770.90
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 426 508.55	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	842 939.77	511 066.75	1 694 261.45		3 048 267.97

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 916 965.67
Ressources propres disponibles	IV 3 048 267.97
Solde (IV - II)	V 2 131 302.30

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° d'ordre de transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
73	Impôts et taxes	
...	...	
74	Dotations et participations	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section. de fonct.</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
...	...	
22	Immobilisations. reçues en affectation (hors opérations)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
...	...	
45...1.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
...	...	
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
45...2.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° d'ordre de transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
73	Impôts et taxes	
...	...	
74	Dotations et participations	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section. de fonct.</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
...	...	
22	Immobilisations. reçues en affectation (hors opérations)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opération)		
...	...	
45... 1.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
...	...	
Total des dépenses réelles		
<hr/>		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
<hr/>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
45...2.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		
<hr/>		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux provisions semi – budgétaires (3)	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
Total des dépenses réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	
...	...	
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
Dotations et participations reçues		
74...	...	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions semi – budgétaires (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opération d'ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
16...	...	
Acquisitions d'immobilisations		
20...	...	
21...	...	
22...	...	
23...	...	
26...	...	
27...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
...	...	
Autres dépenses éventuelles		
10...	...	
13...	...	
...	...	
45... 1.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des dépenses réelles		
<hr/>		
<i>040</i>	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
<hr/>		
TOTAL GENERAL		

MAIRIE DE GOURNAY SUR MARNE - MAIRIE DE GOURNAY SUR MARNE - 2019
A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
16...	...	
Dotations et subventions reçues		
10...	...	
13...	...	
Autres recettes éventuelles		
20...	...	
21...	...	
22...	...	
23...	...	
26...	...	
27...	...	
...	...	
45...2.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		
040 Opérations d'ordre transfert entre sections		
...	...	
041 Opérations patrimoniales		
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III)

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Sur l'exercice			Date de la délibération :				
		Cumul des réalisations de l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
	DEPENSES (a)								
	[...] (2)								
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire								
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	Annulations sur dépenses (c) (3)								
	Dépenses nettes (a – c)								
	RECETTES (b)								
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)								
	040 Financement par le mandataire								
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers								
	Annulations sur recettes (d) (3)								
	Recettes nettes (b – d)								

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2019	BP-00530 - RESEAUX DE CHAUFFAGE 09-040	62 616,58		0
20/02/2019	17-4 - DEMOLITION DE LA PLAGE	261 732,00		0
28/02/2019	17-40 - ETUDE EXTENSION ECOLE CHATEAU	1 230,00		0
28/02/2019	19-007 - GUIRLANDE ILLUMINATIONS NOEL	1 001,94		10
28/02/2019	19-008 - INSTAL. NVX JEUX EXTERIEUR SQUARE PERRETTE	3 624,00		15
28/02/2019	19-009 - PORTES D ENTREE MUSEE PALIERES	3 120,00		0
06/03/2019	19-002 - MATELAS DE CHUTE	1 230,00		10
06/03/2019	19-003 - LOGICIEL SOLUCCAS	2 400,00		2
06/03/2019	19-004 - 2 GILETS PAR BALLE ET PLAQUES PM	1 245,60		10
06/03/2019	19-005 - SIEGE RELAX CMA P POUSETS	237,99		1
06/03/2019	19-011 - REFRIGERATEUR LOGE SPORT	119,00		1
06/03/2019	19-012 - 2 TAPIS POUR RAM	244,80		1
06/03/2019	19-013 - REPOSE PIEDS ET ASSISE AU SOL CMA PETITS POUSETS	332,71		1
06/03/2019	19-014 - UN SCANNER CANON DR-C225 POUR SERVICE FINANCE	624,00		1
06/03/2019	19-015 - 2 CASIERS VESTIAIRE PM	418,01		1
07/03/2019	19-016 - CAMERA DE REcul MASTERAM715VL	546,00		1
08/03/2019	18-65 - ETUDE EXTENTION VIDEO PROTECTION POLICE MUNICIPALE	8 550,00		0
13/03/2019	19-018 - CHAUFFE EAU ELECTRIQUE AMG	397,12		1
13/03/2019	19-019 - REPECT TOITURE TOURELLE PARC DE LA MAIRIE	29 902,80		0
13/03/2019	19-020 - 6 VITABRIS	3 492,00		10
13/03/2019	19-021 - CHAUFFE EAU ILE AUX ENFANTS	201,82		1
13/03/2019	19-022 - CHAUFFE EAU ELECTRIQ MUSEE	563,40		1
01/04/2019	19-023 - REFECTION DE TOITURE E.PAQUERETTES zone 1	28 713,30		0
01/04/2019	19-024 - PANNEAUX DE STATIONNEMENT UNILATERAL ALTERNE	745,76		10
01/04/2019	19-025 - PACK WC MUSEE E.CARRIERE	121,87		0
01/04/2019	19-026 - POUBELLES POUR STADES	646,92		1
01/04/2019	19-027 - BALISES DE SIGNALISATION AVEC REFLECTEURS BLANCS	1 728,00		10
05/04/2019	19-006 - ORGANIGRAMME DES CLES DIVERS BATS	6 577,40		10
18/04/2019	19-028 - CREAT ECLAIRAGE CANDELABRE CDL	4 323,12		30
18/04/2019	19-029 - BALLON D'EAU CHAUDE WC MAIRIE 2E ETAGE	306,92		0
18/04/2019	19-030 - PACK WC CTM SECTEUR VOIRIE	131,38		0
25/04/2019	19-031 - CUISINIERE POUR LE LOGEMENT D'URGENCE	299,00		1
25/04/2019	19-032 - CANAPE CONVERTIBLE POUR LE LOGEMENT D'URGENCE	249,00		1
25/04/2019	19-033 - CAFETIERE MPT	29,90		1
25/04/2019	19-034 - TELEPHONE POUR CUISINE CENTRALE	29,99		1
25/04/2019	19-035 - SIEGE POUR CUISINE CENTRALE	262,52		1
25/04/2019	19-036 - SIEGE ERGONOMIQUE POUR SERV INFORMATIQUE	262,52		1
25/04/2019	19-037 - ARMOIRE A PHARMACIE CDL LES CHENAPANS	35,00		1
25/04/2019	19-038 - DEFIBRILLATEUR E.CHATEAU	1 602,19		10
25/04/2019	19-039 - DEFIBRILLATEUR SALLE VANZO	1 602,19		10
25/04/2019	19-040 - DEFIBRILLATEUR E. PAQUERETTES	1 386,19		10
25/04/2019	19-041 - DEFIBRILLATEUR GYMNASE	1 386,19		10
25/04/2019	19-042 - TERMINAL DE VERBALISATION PM	2 054,40		10
25/04/2019	19-043 - SUBVENTION EQUIPT CONSTRUCTION LOGT SOCIAUX MARCHE	270 000,00		30
06/05/2019	17-6 - ETUDE ET RELEVES EXTENSION AMG	23 904,00		0
06/05/2019	19-044 - MARQUAGE AU SOL BANDE ANTI STATIONNEMENT DIV. RUES	3 372,48		30

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
13/08/2019	19-094 - EQUIPEMENT CARDIO TAPIS DE COURSE	5 032,80		10
13/08/2019	19-095 - CONTENNAIRE CHAUFFANT ISOTHERME	2 995,37		10
26/08/2019	19-096 - CREATION D'UN PARKING PROMENADE MAX DORMOY	33 718,25		30
26/08/2019	19-097 - REAL. DALLE BETON POUR POSE D'ARCEAU VELO	2 275,36		30
02/09/2019	19-098 - DALLES LED BUREAU DRH	394,46		1
03/09/2019	19-001 - TRAVAUX CONSTRUCTION SELF CANTINE PAQUERETTES	1 566 347,79		0
03/09/2019	19-017 - INSTAL. SYSTEME VIDEO PROTECTION	219 209,42		15
03/09/2019	19-081 - SPOTS POUR EXPOSITION	2 102,90		10
03/09/2019	19-099 - MACHINE A COUDRE POUR RAM	99,99		1
03/09/2019	19-100 - VEN TILATEUR SUR PIED POUR MPT	79,80		1
03/09/2019	19-101 - COZY COUPE TT TERRAIN ET BARRIERES P.POUSETS	869,93		10
03/09/2019	19-102 - ACHAT 2 FAUTEUILS POUR LE SERVICE DRH	452,06		1
03/09/2019	19-103 - VIDEOPROJECTEUR 1 PC PORTABLE E.PAQUERETTES	4 434,00		5
03/09/2019	19-104 - EXTENS. RESEAU PUBLIC D ELECTR 27 AV M.JOFFRE/PL D	21 795,06		30
23/09/2019	19-105 - SECHES MAINS DIVERS BATIMENTS	7 752,00		10
23/09/2019	19-106 - CREAT. DE 3 FOURREAUX POUR LIGNE TEL. ET INTERNET	498,20		0
23/09/2019	19-107 - FOURNITURE ET POSE D'UN PARE BALLON CDL ILE AUX EN	6 867,34		15
23/09/2019	19-108 - TABLES MONOPLACE E.CHATEAU	303,77		1
23/09/2019	19-109 - TABLEAUX EN LIEGE POUR LES BUREAUX CTM	497,46		1
23/09/2019	19-110 - CREAT. ECLAIRAGE LED DES SALLES 1 ET 2 P.POUSETS	2 862,00		0
23/09/2019	19-111 - EXTENSION ALARME INCENDIE ILE AUX ENFANTS	1 113,12		0
23/09/2019	19-112 - VENTOUSES POUR PORTES CUISINE CENTRALE	184,42		1
23/09/2019	19-113 - 2 BLOCS DE 6 VESTIAIRES POUR CDL CHENAPANS	1 163,50		10
23/09/2019	19-114 - INTERPHONE VIDEO PM	1 560,79		10
23/09/2019	19-115 - 2 FIGURINES SECURITE ROUTIERE	2 860,49		10
23/09/2019	19-116 - RACKS A VELO CENTRE VILLE	3 354,07		10
23/09/2019	19-117 - CREAT. ET POSE D'UNE FENETRE ACCES CLIM CMA MINIMO	2 219,65		0
23/09/2019	19-118 - POSE DE 2 PORTES TOLEES 2 VANTAUX GYMNASSE	7 979,54		0
26/09/2019	19-119 - MOBILIERIS POUR SALLE FAMILLE MPT	1 885,76		10
26/09/2019	19-120 - TABLEAU MAGNETIQUE POUR SALLE FAMILLE MPT	25,98		1
30/09/2019	19-121 - 6 PC PORTABLES (5 ACER ET 1 ASUS) POUR MPT	3 312,00		5
30/09/2019	19-122 - 2 SCANNERS RH ET FINANCES	1 296,00		5
30/09/2019	19-123 - SWITCH MAIRIE	108,00		1
30/09/2019	19-124 - BATTERIE PC POUR M.CULEUX	132,00		1
30/09/2019	19-125 - CHAISES PLIANTES ECOLE DE MUSIQUE AMG (102 pièc)	4 590,60		10
30/09/2019	19-126 - 2 MATELAS RECEPTION GYMNASIQUE	1 215,60		10
02/10/2019	19-045 - TRAVAUX D'EXTENSION DU BATIMENT DE L'AMG	366 629,50		0
17/10/2019	19-129 - BANC LAM BDF AVEC DOSSIER E.CHATEAU	86,71		1
18/10/2019	19-127 - JEU DE ROULETTES DE TRANSPORT POUR PIANO AMG	350,00		1
18/10/2019	19-128 - BIBLIOTHEQUE PRESENTOIR MOBILE BIFACE E.CHATEAU	388,88		1
18/10/2019	19-130 - CISAILLE DE SECURITE A3 PR L'ECOLE DES PAQUERETTES	438,90		1
18/10/2019	19-131 - PERFORELIEUR PROFMASTER PR L'ECOLE DES PAQUERETTES	188,31		1
18/10/2019	19-132 - PLASTIFIEUSE FELLOWES POUR L'ECOLE DES PAQUERETTES	125,89		1
22/10/2019	19-133 - UN FOUR MICRO-ONDE POUR LES PETITS POUSETS	99,00		1
22/10/2019	19-134 - 3 SIEGES SERV.URBANISME	735,37		10
22/10/2019	19-135 - 6 CHAISES SERV.URBANISME	193,97		1
04/11/2019	19-136 - DIAGNOSTIC AMIANTE TOIT TERRASSE EC.PAQUERETTES	2 100,00		0
04/11/2019	19-137 - INTERPHONE VIDEO CHENAPANS	771,06		10

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	
A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/05/2019	19-046 - 8 BANCS POUR LES BORDS DE MARNE	4 573,20		10
23/05/2019	19-047 - RMPLT 4 PLAQUE ELECTRIQUE SUR SERV ELECTROLUX	2 285,76		10
31/05/2019	19-048 - DRONES ET BATTERIES POUR DRONES MPT	1 293,70		10
31/05/2019	19-049 - 3 SCANNERS ET MEMOIRES POUR RH	3 552,00		5
31/05/2019	19-050 - UN ECRAN POUR SERV.CANTINE	276,00		5
31/05/2019	19-051 - UN ECRAN POUR SERV.URBANISME	276,00		5
31/05/2019	19-052 - PORTATIFS MOTOROLA ET CHARGEURS PM	1 585,20		10
11/06/2019	19-053 - SIEGES POUR MPT	825,95		10
11/06/2019	19-054 - GILETS PARE BALLE ET HOUSSES	1 269,60		10
11/06/2019	19-055 - JEUX D'EXTERIEURS MINIMOMES	771,38		10
18/06/2019	19-057 - 1 URNE PR LE BUREAU DE VOTE N6	163,80		1
18/06/2019	19-058 - LOT DE 6 POUBELLES POUR BUREAUX VOTE	153,36		1
18/06/2019	19-059 - PERCEUSE + BATTERIE ET CHARGEUR AT SCE VOIRIE	663,60		1
18/06/2019	19-060 - SCIE SAUTEUSE AT SCE VOIRIE	378,00		1
18/06/2019	19-061 - 2 SOUFLEURS A FEUILLES VOIRIE	1 341,60		10
18/06/2019	19-062 - GYROPHARES ET FEUX LED VOIRIE 140AJX93	418,32		1
18/06/2019	19-063 - GYROPHARES LED SUR HAMPE FLEXIBLE AC878YA ESP.VERT	372,00		1
04/07/2019	18-3 - MO+ETUDES CONSTRUCTION SELF PAQUERETTES	40 608,00		0
05/07/2019	19-064 - TAPIS ET DESSERTIE RAM	99,89		1
11/07/2019	19-065 - JEUX MOTRICITÉS BABY TRAMPOLINE ET KOALA RAM	280,20		1
11/07/2019	19-066 - TAPIS D'ACTIVITES RAM	256,80		1
11/07/2019	19-067 - TOUR PC HP 285 + CLAVIER ET SOURIS PR SERV.TECH	1 008,00		5
11/07/2019	19-068 - MEMOIRE POUR PC FINANCE	172,80		1
11/07/2019	19-069 - BATTERIE POUR PC PORTABLE E.PAQUERETTES	98,40		1
11/07/2019	19-070 - CINEMOMETRE LASER PM	4 560,00		10
11/07/2019	19-071 - 2 PROTÈGES RADIATEURS P.POUSETS	482,62		1
17/07/2019	19-010 - MISE EN OEUVRE LOG. CIRIL FINANCE ET R.H	75 399,60		2
17/07/2019	19-056 - 4 ISOLOIRS	768,22		10
17/07/2019	19-072 - 6 BARRIERES POUR LES ELECTIONS	453,60		1
17/07/2019	19-073 - CHAUFFE EAU ELECTRIQUE PR LE LOGT 2 RUE DE VERDUN	478,74		1
17/07/2019	19-074 - 2 FIGURINES SECURITE ROUTIERE	3 192,00		10
17/07/2019	19-075 - GACHE ELECTRIQUE AVEC DIGICODE PORTAIL CDL ANNEXE	818,03		10
17/07/2019	19-076 - UN EVIER POUR LE MUSEE	346,80		0
17/07/2019	19-077 - MAT. ET PORTE PR CREAT. D'UN LOCAL ELECTRIQ E.PAQU	657,95		0
18/07/2019	19-078 - CREAT. ARMOIRE D'ECLAIRAGE 128 BD DE LA RESISTANCE	4 435,32		30
18/07/2019	19-079 - CREAT. ENTREE CHARRETIERE RUE DU BRAS ST ARNOULT	4 647,65		30
31/07/2019	16-114 - VOLETS ROULANTS INSTAL. ECOLE PAQUERETTES SALLE 19	2 925,00		0
31/07/2019	19-080 - UN PIANO YAMAHA QC3 + BANQUETTE NOIRE POUR L'AMG	14 000,00		10
31/07/2019	19-082 - CLIMATISATION POUR LES 2 SALLES CDL CHENAPANS	4 994,00		0
31/07/2019	19-083 - CHAUFFE EAU ELECTRIQUE E.CHATEAU	406,57		1
31/07/2019	19-084 - EXTINGTEURS POUR PRESSBYTERE	448,90		1
31/07/2019	19-085 - EXTINGTEURS POUR L'EGLISE	569,53		1
31/07/2019	19-086 - CABLAGE POUR SERVEUR DE COMMUNICATION PHASE 2	18 108,15		30
31/07/2019	19-088 - MOBILIERS E.CHATEAU	1 304,35		10
31/07/2019	19-089 - POSE CROSSE ET LANTERNE LED 21 RUE DES LAURIERS	946,56		30
13/08/2019	19-091 - MEUBLE HAUT 30 BACS E.CHATEAU	458,69		1
13/08/2019	19-092 - APPAREIL PHOTO+CARTE MEMOIRE POUR LE RAM	62,89		1
13/08/2019	19-093 - POMPE D'ÉVACUATION D'EAU CDL CHENAPANS	28,90		1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
05/11/2019	19-138 - RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE NOUVEAU SELF	2 958,48		30
05/11/2019	19-139 - ORDINATEUR GESTION DE LA TELEPHONIE + SWITCH	540,00		1
05/11/2019	19-140 - TITREUSE MPT	142,80		1
18/11/2019	19-142 - REMPLACEMENTS EXTINCTEURS AMG	250,12		1
18/11/2019	19-143 - REMPLACEMENTS EXTINCTEURS RESERVES CTM	83,95		1
18/11/2019	19-144 - REMPLACEMENTS EXTINCTEURS LAVIERE	234,34		1
18/11/2019	19-145 - REMPLACEMENTS EXTINCTEURS CTM	267,44		1
18/11/2019	19-146 - REMPLACEMENT EXTINCTEUR RAM	39,60		1
18/11/2019	19-147 - REMPLACEMENT EXTINCTEUR GYMNASSE	115,19		1
18/11/2019	19-148 - REMPLACEMENT EXTINCTEUR DU CAMION - AC 623 NP	121,25		1
18/11/2019	19-149 - REMPLACEMENTS EXTINCTEURS MUSEE E.CARRIERE	234,34		1
18/11/2019	19-150 - FOURNITURE ET POSE EXTINCTEURS NOUVEAU SELF	965,50		15
18/11/2019	19-151 - 2 DESHERBEUSE RECIPROCATOR KAWAZAKI KDC27	1 413,60		10
20/11/2019	19-087 - GOUPIL G4 FG-041-HE	25 957,98		10
20/11/2019	19-141 - GOUPIL G4 FG-729-HE	25 957,98		10
21/11/2019	19-090 - 1 GOUPILS G4 VOIRIE FG-190-HE	26 200,03		10
21/11/2019	19-152 - GOBELETS 25CL MANDARINE NV SELF Primo acquisition	3 578,90		10
21/11/2019	19-153 - RAVIERS CASSIS NOUVEAU SELF Primo acquisition	2 515,97		10
21/11/2019	19-154 - FOURNITURE ET POSE PORTE D'ENTREE HOTEL DE VILLE	8 810,40		0
21/11/2019	19-155 - SALEUSE SUR BERSE 600L	8 500,00		10
21/11/2019	19-156 - POSE LANTERNE PASSAGE PIETONS ANGLE R.PECHEU	1 702,56		30
21/11/2019	19-157 - POSE D'UN FEU TRICOLORE LED PLACE ROOSEVELT	3 170,28		30
21/11/2019	19-158 - CREATION D'UNE PLACE PMR PROMENADE MARX DORMOY	4 860,65		30
21/11/2019	19-159 - POSE VENTOUSE PORTES COUPE FEU MPT	4 098,85		15
21/11/2019	19-160 - FOURNITURE ET POSE DE STORE S.MARCEAU	304,80		0
21/11/2019	BP-00295 - TRAVAUX NON AMORTISSABLE PM 17-38	2 079,00		0
26/11/2019	19-161 - PC PORTABLE RH COMPTA + SACOCHE	672,00		1
26/11/2019	19-162 - 2 PC COMPTA ET RH	2 280,00		5
26/11/2019	19-163 - CADRE AFFICHAGE MURAL HOTEL DE VILLE	264,00		1
26/11/2019	19-164 - DEFIBRILLATEUR INTERIEUR CDL ILE AUX ENFANTS	1 356,19		10
26/11/2019	19-165 - DEFIBRILLATEUR INTERIEUR ATELIERS	1 356,19		10
28/11/2019	19-166 - 10 CHAISES ENFANTS CDL LES CHENAPANS	454,20		1
02/12/2019	19-167 - POSE PLANS D'EVACUATION ET D'INTERVENTION ATELIERS	437,68		1
02/12/2019	19-168 - POSE DE PLANS D'EVAC ET D'INTERVENTION S.MARCEAU	556,08		1
02/12/2019	19-169 - POSE DE PLANS D'INTERVENTION CUISINE CENTRALE	562,15		1
02/12/2019	19-170 - FOURNITURE ET POSE PLAN D'EVACUATION MPT	276,84		1
02/12/2019	19-171 - SERVEUR DE COMMUNICATION AUTOCOM	18 379,53		5
02/12/2019	19-172 - FOURNITURE ET POSE DE 2 POSTES TELEPHONIQ. E.CIVIL	372,00		1
02/12/2019	19-173 - FOURNIT. POSE 2 POSTES TELEPHONIQ. STANDARD MAIRIE	352,80		1
02/12/2019	19-174 - 2 TABLEAUX TRIPTYQUE VERT ECOLE DES PAQUERETTES	820,18		10
02/12/2019	19-175 - ETAGERES ET RAYONNAGES ECOLE DES PAQUERETTES	320,39		1
02/12/2019	19-176 - TABLEAU PIVOTANT SUR PIEDS ECOLE DES PAQUERETTES	349,35		1
05/12/2019	19-177 - DISQUE DUR EXTERNE COMMUNICATION	85,00		1
05/12/2019	19-178 - ASPIRATEUR POUR SERVICE DES SPORTS	504,78		1
12/12/2019	19-179 - TRVX D'INSTALLATION GOUTTIERES LOGMT VERDUN	2 683,20		0
12/12/2019	19-180 - MARTEAUX PERFORATEURS	1 189,26		10
12/12/2019	19-181 - EPANDEURS A SEL 35L VOIRIE	777,60		10
12/12/2019	19-182 - MONOBROSSE BI VITESSE FM 400D	2 131,20		10

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/12/2019	19-183 - REGLETTES LED + TOM LED POUR LA SALLE DE SPORT	1 547,66		10
12/12/2019	19-184 - REGLETTES LED POUR LES VESTIAIRES SALLE VANZO	599,47		1
12/12/2019	19-185 - FOURNIT ET POSE DE JEUX EXTERIEURS E. DU CHATEAU	14 927,33		15
12/12/2019	19-187 - ALARME INCENDIE POUR LE CTM	1 067,52		10
12/12/2019	19-188 - CHARIOT D'ENFOURNEMENT MONOBLOC STANDARD 20 NIVEAU	1 664,00		10
13/12/2019	19-189 - EXTENSION MEMOIRE 8GO PR HP400G4 CAB DU MAIRE	84,00		1
13/12/2019	19-190 - MOBILIERS DE BUREAU POUR GUICHET UNIQUE ETAT CIVIL	8 558,75		10
13/12/2019	19-191 - TABLES ET CHAISES SELF PAQUERETTES	27 092,88		10
16/12/2019	19-186 - FOURNIT. ET POSE FENETRES ET STORES LOG. VERDUN	16 437,94		0
16/12/2019	19-192 - PANNEAUX DE SIGNALISATION VOIRIE	643,14		1
16/12/2019	19-193 - ARMOIRE ELECTRIQUE PRINCIPALE EXTERIEUR MPT	7 144,80		0
17/12/2019	19-194 - TABLE POUR VIDEOPROJECTION CAB.DU MAIRE	190,80		1
17/12/2019	19-195 - PANNEAUX DE RUES	6 027,60		10
20/12/2019	19-196 - UNE CISAILLE ET UNE PLASTIFIEUSE E.CHATEAU	730,20		10
20/12/2019	19-197 - BORNE DE RECHARGE BATTERIE ZOE CTM	1 789,04		10
20/12/2019	19-198 - CYLINDRES + ORGANIGRAMME DES CLES - NOUVEAU SELF	2 369,36		10
20/12/2019	19-199 - CYLINDRES + ORGANIGRAMME DES CLES - HOTEL DE VILLE	534,26		1
20/12/2019	19-200 - ORGANIGRAMME CLE MPT	1 575,19		10
20/12/2019	19-201 - CYLINDRES + ORGANIGRAMME DES CLES - AMG	1 227,73		10
20/12/2019	19-202 - ORGANIGRAMME CLE CMA MINIMOMES	984,50		10
20/12/2019	19-203 - RAMPES PLIABLE ALUMINIUM ET ENROULEUR CTM	277,20		1
TOTAL GENERAL		3 477 270,71	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A 10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorti. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
09/10/2019	BP-00547 - BALAYEUSE TROTTOIRS	34 803.60	10	34 803.60		800.00	800.00
09/10/2019	BP-00732 - CAMION BENNE 3T5 - 104 YD	11 362.00	10	11 362.00		1 000.00	1 000.00
09/10/2019	BP-00739 - VOLKSWAGEN - LT 40	16 000.00	10	16 000.00		1 500.00	1 500.00
Mise à la réforme							
08/11/2019	88-001 - MERCEDES - 2232 JB 93	10 671.43	10	10 671.43			
08/11/2019	89-001 - TRAFIC - 6473 LJ 93	7 622.45	10	7 622.45			
08/11/2019	95-001 - EXPRESS - 7934 SC 93	3 228.87	10	3 228.87			
08/11/2019	BP-00731 - LAGUNA MAIRIE - 9393 VL	9 980.45	10	9 980.45			
08/11/2019	BP-00734 - SCOOTER ELECTRIQUE - 686 P	2 920.00	1	2 920.00			
08/11/2019	BP-00762 - CAMION BENNE IVECO - 7168 TC 93	10 671.43	10	10 671.43			
08/11/2019	BP-00763 - CLIO - 9175 TB 93	4 559.14	7	4 559.14			
13/11/2019	BP-00728 - VEHICULE VOIRIE - 9554 YP 93	22 380.39	10	22 380.39			
13/11/2019	BP-00730 - RENAULT KANGOO - 5121 XF 93	15 633.00	10	15 633.00			
13/11/2019	BP-00764 - MASTER T30D - 5848 RW 93	8 384.70	5	8 384.70			
13/11/2019	BP-00766 - CLIO SERV. GENERAUX - 4543 VG 93	9 142.20	7	9 142.20			
13/11/2019	BP-00768 - SCOOTER YAMAHA (police municipale)	1 370.67	1	1 370.37			
TOTAL GENERAL		168 730.33		168 730.33		3 300.00	3 300.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	360 000.00

Produit des cessions		Réalizations
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 300.00
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'Urbanisme) - ENTREES	A10.4

Sans objet

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'Urbanisme) - SORTIES	A10.5

Sans objet

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	
23	<i>Immobilisations en cours</i>	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A12
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(Reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I – AU TITRE DES MESURES GERÉES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (Aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***

RECETTES	
Article (1)	Montant
TOTAL	

Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-16°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements)				16 981 044,76 €	15 581 010,34 €										107 379,22 €	200 766,26 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements)																
Total des emprunts contractés par des opérations de financement social																
IMMOBILIERE 3F	2005	P	Log. Sociaux : République	26 000,00 €	21 895,77 €	36	A	V	Livret A + 0.7	2,70%	V	Livret A + 0.7	1,44%	A-1	324,19 €	460,86 €
IMMOBILIERE 3F	2005	P	Log. Sociaux : République	232 000,00 €	164 259,90 €	21	A	V	Livret A + 0.7	2,70%	V	Livret A + 0.7	1,44%	A-1	2 478,21 €	6 651,06 €
IMMOBILIERE 3F	2007	P	Log. Sociaux	2 259 474,85 €	1 695 955,23 €	21	S	V	Inflation INSEE hors tabac	1,12%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,25%	A-2	42 006,08 €	53 506,79 €
IMMOBILIERE 3F	2007	P	Log. Sociaux	442 274,04 €	385 649,04 €	36	S	V	Inflation INSEE hors tabac	1,91%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,25%	A-2	9 403,22 €	5 212,60 €
SA HLM RESIDENCE SOCIALE DE	2007	P	20 Log. Sociaux : 71-75 Promenade Herman	528 835,82 €	244 291,29 €	9	A	V	Livret A + 0.8	3,55%	V	Livret A + 0.8	1,55%	A-1	4 195,33 €	25 375,06 €
SOFILOGIS HLM	2011	P	16 Log. Sociaux : Bd de Noisy/Av. de Champs	1 217 696,00 €	1 037 634,38 €	32	A	V	Livret A + 0.6	2,65%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	14 359,02 €	25 796,60 €
SOFILOGIS HLM	2011	P	16 Log. Sociaux : Bd de Noisy/Av. de Champs	475 731,00 €	424 692,24 €	42	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	5 634,32 €	7 479,85 €
SOFILOGIS HLM	2011	P	10 Log. Sociaux : Bd de Noisy/Av. de Champs	618 033,00 €	513 033,36 €	32	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	2 902,14 €	14 626,36 €
SOFILOGIS HLM	2011	P	10 Log. Sociaux : Bd de Noisy/Av. de Champs	241 415,00 €	210 231,28 €	42	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 180,69 €	4 438,88 €
ANTIN RESIDENCE	2018	P	Log. Sociaux : 3 Rue de la Ferme	1 266 463,82 €	1 210 245,62 €	22	A	V	Livret A + 1.2	1,95%	V	Livret A + 1.2	2,08%	A-1	24 666,04 €	56 216,20 €
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2017	P	66 Logis sociaux - Place du Marché	925 655,20 €	925 655,20 €	30	A	V	Livret A + 1.1	1,86%	V	Livret A + 1.1	0,74%	A-1		
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2017	P	66 Logis sociaux - Place du Marché	531 993,58 €	531 993,58 €	50	A	V	Livret A + 1.1	1,86%	V	Livret A + 1.1	0,74%	A-1		
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2017	P	66 Logis sociaux - Place du Marché	800 391,08 €	800 391,08 €	40	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,22%	A-1		
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2017	P	66 Logis sociaux - Place du Marché	986 130,46 €	986 130,46 €	50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,22%	A-1		
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2017	P	66 Logis sociaux - Place du Marché	1 857 698,74 €	1 857 698,74 €	50	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	0,54%	A-1		
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2017	P	66 Logis sociaux - Place du Marché	1 803 438,76 €	1 803 438,76 €	40	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	0,54%	A-1		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2018	P	24 Log. Sociaux : 54 promenade Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	390 326,75 €	390 326,75 €	39	A	V	Livret A + 1.11	1,86%	V	Livret A + 1.11	0,91%	A-1			
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2018	P	24 Log Sociaux : 54 promenade Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	402 644,99 €	402 644,99 €	49	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,27%	A-1			
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2018	P	24 Log. Sociaux : 54 promenade Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	262 089,70 €	262 089,70 €	49	A	V	Livret A + 1.11	1,86%	V	Livret A + 1.11	0,91%	A-1			
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2018	P	24 Log. Sociaux : 54 promenade Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	676 800,59 €	676 800,59 €	39	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	0,86%	A-1			
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2018	P	24 Log. Sociaux : 54 promenade Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	655 356,23 €	655 356,23 €	49	A	V	Livret A + 0.6	1,35%	V	Livret A + 0.6	0,66%	A-1			
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2018	P	24 Log. Sociaux : 54 promenade Marx Dormoy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	380 392,15 €	380 392,15 €	39	A	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	V	Livret A + (-0.2)	0,27%	A-1			
TOTAL GENERAL					16 981 044,76 €	15 581 010,34 €											107 379,22 €	200 766,26 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérateurs de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau, à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A - €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B - €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 651 208,25 €
Provisions pour garanties d'emprunts	D - €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 651 208,25 €
Recettes réelles de fonctionnement	II 11 941 199,15 €

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 5,45%
-------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier : ... Immobilier : ...									
	Mobilier : ... Immobilier : ...									
	Mobilier : ... Immobilier : ...									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest. (1)	Somme nette des parts Invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif)
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
	...						
	8018 Autres engagements donnés.....						
	Au profit d'organismes publics.....						
	...						
	Au profit d'organismes privés (1).....						
	...						
	TOTAL.....						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL.....						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)...						
	8028 Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	TOTAL.....						

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestation en nature
Personnes de droit privé Associations		
ACADEMIE DE DANSE	3 000,00 €	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif (43H/semaine)
ACADEMIE DES ARTS	1 000,00 €	Mise à disposition à titre gracieux la salle Renoir (11H/semaine) et de la salle VANZO 14 jours/an (Exposition)
AERIENS EN CREATION	400,00 €	Mise à disposition à titre gracieux le gymnase (3H /semaine)
AEROBIC DE GOURNAY SUR MARNE	800,00 €	Mise à disposition à titre gracieux le complexe sportif (5H/semaine)
AMG	29 700,00 €	Mise à disposition d'un local à titre gracieux, à temps complet + prise en charges des frais de fonctionnement
ANCIENS COMBATTANTS	2 900,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Vanzo (50 H/an)
ASSOCIATION DES ACTEURS DE LA VIE ECONOMIQUE	4 500,00 €	-
ASSOCIATION DIRECTEURS GENERAUX	200,00 €	-
ASSOCIATION FRANCO-PORTUGAISE	2 210,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle de la MPT (4H/semaine)
ATELIER GOURNAYSIEEN D'ARTS	3 100,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Renoir ou Marceau (60H/semaine)
ATELIER RENOIR	400,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Renoir (11H/semaine)
AU FIL DE L'EAU	7 000,00 €	-
BASKET CLUB DE GOURNAY S/MARNE	1 400,00 €	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif (19H/semaine)
BON PIED BON ŒIL	0,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle de la MPT (2H/semaine)
BRIDGE CLUB DE GOURNAY SUR MARNE	0,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Marceau (12H/semaine)
CLUB TAROT SCRABBLE	200,00 €	Mise à disposition à titre gracieux la salle marceau (4H/semaine)
COMITE DEP. CHARLES DE GAULLE	2 300,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Vanzo (50H/an)
COMITE DES BENEVOLES DE GOURNAY	300,00 €	-
COUURIERES GOURNAYSIEENNES	300,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Marceau (15H/semaine)
CYCLO CLUB	2 300,00 €	Mise à disposition à titre gracieux la salle Marceau (1H/semaine)
ECOLE DE THEATRE DE GOURNAY	800,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Vanzo (9H/semaine)
EVENEMENTIEL ET CREATION	0,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Marceau (9H/semaine)
FOOTBALL CLUB GOURNAY	15 117,00 €	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif (43H/semaine)
GODILLOTS CURIEUX	600,00 €	-
GOSPEL DE GOURNAY SUR MARNE	400,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Vanzo (50H/an)
GOURNAY EDUCATION PHYSIQUE	0,00 €	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif (19H/semaine)
GOURNAY COUNTRY DANCE	250,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Vanzo (3H/semaine)
GOURNAY LINE DANCE	700,00 €	Mise à disposition à titre gracieux de la salle Vanzo (5H/semaine)
JUDO-CLUB DE GOURNAY-SUR-MARNE	6 900,00 €	Mise à disposition à titre gracieux le complexe sportif (15H/semaine)
KARATE-SHOTOKAI GOURNAY	2 150,00 €	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif (12H/semaine)
L'ATELIER DES GOURMANDS	200,00 €	
LOISIRS ET DETENTE	400,00 €	
MACADAM GOURNAY	360,00 €	-
MISSION LOCALE SUD 93	7 300,00 €	-
MOTOCLUB 4	500,00 €	-

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313-1 du CGCT)

MUSCULATION GOURNAY	2 300,00 €	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif (21H/semaine)
PETANQUE DE GOURNAY	0,00 €	Mise a disposition à titre gracieux, à temps complet, du terrain de pétanque
ROSEAU DE GOURNAY	120,00 €	Mise à disposition à titre gracieux, du complexe sportif (4H/semaine)
SOCIETE DES AMIS D'EUGENE CARRIERE	12 500,00 €	Mise à disposition d'un local à titre gracieux, à temps complet + prise en charges des frais de fonctionnement
SOCIETE HISTORIQUE CGN	100,00 €	Mise à disposition d'un local à titre gracieux, à temps complet + prise en charges des frais de fonctionnement
TENNIS CLUB GOURNAY	4 000,00 €	Mise à disposition d'un local à titre gracieux, à temps complet + prise en charges des frais de fonctionnement
VOLLEY-CLUB GOURNAY	400,00 €	mise a disposition à titre gratuit du Gymnase 2H par semaine
<u>Personnes Physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Région</u>		
<u>Département</u>		
<u>Commune</u>		
OCCE MATERNELLE DU CHÂTEAU	1 536,00 €	
<u>Etablissement public (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
CAISSE DES ECOLES	0,00 €	
CCAS	12 450,00 €	
<u>Autres</u>		
COLLEGE EUGENE CARRIERE	2 000,00 €	
TOTAL GENERAL	133 093,00 €	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2019	Crédits réalisés en 2019	Reste à financer (>2019)
------------------------	-------------------------------------------	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	----------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D ' UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

...	Libellé de la recette :		
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
Total recettes			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			
TOTAL Reste à employer au 01/01/N			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur Général des Services	A	1		1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché Principal	A	35		35	31		31
Attaché	A	2		2	2		2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	4		4	4		4
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2		2	2		2
Rédacteur	B	2		2	1		1
Adjt Administratif Principal 1ère classe	B	4		4	3		3
Adjt Administratif Principal 2ème classe	C	5		5	5		5
Adjoint Administratif	C	8		8	8		8
	C	8		8	6		6
	C	68		68	60		60
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur Principal	A	1		1	0		0
Technicien Principal de 1ère classe	B	0		0	0		0
Agent de maîtrise principal	C	5		5	5		5
Agent de maîtrise	C	1		1	0		0
Adjoint Technique Princ. 1ère classe	C	7		7	6		6
Adjoint Technique Princ. 2ème classe	C	23		23	23		23
Adjoint Technique	C	31		31	26		26
	C	8		8	7		7
FILIERE SOCIALE (d)							
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	A	1		1	1		1
Educateur de Jeunes Enfants	A	2		2	2		2
Agent Social Principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Agent social	C	0		0	0		0
Agent spécial. des écoles mater. Principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Agent spécial. des écoles mater. Principal de 2ème classe	C	3		3	2		2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB/9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) catégories A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'Assemblée Délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail / période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		12		12	11		11
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1		1	1		1
Puéricultrice classe normale	A	0		0	0		0
Auxiliaire de Puér. Principale 1 ^{ère} Cl.	C	7		7	7		7
Auxiliaire de Puér. Principale 2 ^{ème} Cl.	C	74		4	3		3
FILIERE SPORTIVE (f)		1		1	1		1
ETAPS Principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1		1
FILIERE POLICE MUNICIPALE (g)		6		6	4		4
Brigadier chef principal de Police municipale	C	1		1	1		1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	5		5	3		3
FILIERE ANIMATION (h)		29	0.56	29,56	26,56		26,56
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	1		1	1		1
Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	2		2	2		2
Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	8		8	7		7
Adjoint d'animation	C	17		17	15		15
Adjoint d'animation TNC 19,50/35 ^{ème}	C		0,56	0,56	0,56		0,56
EMPLOIS NON CITES(i) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i)		160	0.56	160,56	141,56		141,56

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB/9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) catégories A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'Assemblée Délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé(ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques*quotité de travail/période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
5 Adjoints techniques	C	TECH	348		3.1	CDD
1 Adjoint technique	C	TECH	348		3.2	CDD
1 Auxiliaire de puériculture Principale de 2 ^{ème} classe	C	MS	351		3.1	CDD
3 Adjoints d'animation	C	ANIM	348		3.1	CDD
1 Adjoint d'animation	C	ANIM	348		3.2	CDD
1 Adjoint administratif	C	ADM	348		3.1	CDD
1 Ingénieur	A	TECH	558		3.2	CDD
1 Médecin Pédiatre vacataire	A	MS		39,00€/h	3-3-2°	CDD
12 Surveillants études professeurs		OTR		22,34€/h	3-3-1°	CDD
5 intervenants linguistiques		CULT		30,46€/h	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1 Directeur de cabinet		CAB	842		110	CDD
2 traversières		PM		12,74 €/h	3-b°	CDD
8 Surveillants cantines		ANIM		11,60 €/h	3-b°	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif ; TECH : Technique ; URB : Urbanisme (dont aménagement urbain) ; S : Social ; SP : Sportif ; MS : Médico-social ; CULT : Culturel ; MT : Médico-technique ; ANIM : Animation ; PM : Police.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	IV - C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2018

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
NEANT	NEANT

(1) Article L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
	IMMOBILIERE 3F		SA HLM	2 287 761,94 €
	SOFILOGIS HLM		SA HLM	2 185 793,26 €
	ANTIN RESIDENCE		SA HLM	1 210 245,62 €
	SA HLM RESIDENCE SOCIALE DE FRANCE		SA HLM	244 291,29 €
	SA D'HLM FRANCE HABITATION		SA HLM	9 672 918,23 €
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
METROPOLE DU GRAND PARIS	01/01/2016	Recettes : Attribution de compensation	702 629 €
EPT GRAND PARIS GRAND EST	01/01/2016	FCCT	122 369 €
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE	30/01/2014	Cotisation	2 450 €
SYNDICAT MIXTE LA PASSERELLE DU MOULIN	29/05/2000	Cotisation	2 900 €
SYNCOM	16/04/2007	Cotisation	229,75 €
SIGEIF	01/01/2019	Cotisation	531,06 €

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action Sociale	Antérieur à 1977	.../.../...	SPA	
CE					
Régies personnalisées					
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...			
Lotissement						
Service social et médico-social						
...						

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget principal : MAIRIE DE GOURNAY SUR MARNE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-1 328 128.41	131 519.26	1 196 609.15
DEPENSES	4 863 150.75	3 949 556.34	379 547.49	534 046.92
RECETTES	4 863 150.75	2 621 427.93	511 066.75	1 730 656.07
FONCTIONNEMENT		2 451 904.58		-2 451 904.58
DEPENSES	13 084 914.55	11 135 937.49		1 948 977.06
RECETTES	13 084 914.55	13 587 842.07		-502 927.52

2 - Budget annexe : C.C.A.S. GOURNAY SUR MARNE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT		7 506.64		-7 506.64
DEPENSES	15 483.69	8 966.37		6 517.32
RECETTES	15 483.69	16 473.01		-969.32

2 - Budget annexe : CAISSE DES ECOLES GOURNAY/MARNE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-1 328 128.41	131 519.26	1 196 609.15
DEPENSES	4 863 150.75	3 949 556.34	379 547.49	534 046.92
RECETTES	4 863 150.75	2 621 427.93	511 066.75	1 730 656.07
FONCTIONNEMENT		2 459 411.22		-2 459 411.22
DEPENSES	13 100 398.24	11 144 903.86		1 955 494.38
RECETTES	13 100 398.24	13 604 315.08		-503 916.84
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	17 963 548.99	15 094 460.20	379 547.49	2 489 541.30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	17 963 548.99	16 225 743.01	511 066.75	1 226 739.23

IV - ANNEXE	IV
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

PRESENTATION AGREGEE GENERALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES RECETTES				

CAISSE DES ECOLES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES RECETTES				

PRESENTATION AGREGEE GENERALE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-1 328 128.41	131 519.26	1 196 609.15
DEPENSES TOTALES	4 863 150.75	3 949 556.34	379 547.49	534 046.92
Bud. Princip. + Budgets Annexes CCAS Caisse des écoles	4 863 150.75	3 949 556.34	379 547.49	534 046.92
RECETTES TOTALES	4 863 150.75	2 621 427.93	511 066.75	1 730 656.07
Bud. Princip. + Budgets Annexes CCAS Caisse des écoles	4 863 150.75	2 621 427.93	511 066.75	1 730 656.07
FONCTIONNEMENT		2 451 904.58		-2 451 904.58
DEPENSES TOTALES	13 084 914.55	11 135 937.49		1 948 977.06
Bud. Princip. + Budgets Annexes CCAS Caisse des écoles	13 084 914.55	11 135 937.49		1 948 977.06
RECETTES TOTALES	13 084 914.55	13 587 842.07		-502 927.52
Bud. Princip. + Budgets Annexes CCAS Caisse des écoles	13 084 914.55	13 587 842.07		-502 927.52
TOTAL GENERAL		1 123 776.17	131 519.26	-1 255 295.43

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;
 (2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;
 (2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXE	IV
autres	

Etat des reports en dépenses et recettes d'investissement

VILLE DE GOURNAY-SUR-MARNE
BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019
ETAT DES REPORTS - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

N° engagement	Date eng.	Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde eng.	Marché	Lot	Code tiers	Libellé tiers	Gestionnaire
ST19002601	18/10/2019	20	2031	212	AMO ACCESSIBILITE PAQUERETTES	7 930,00	1 586,00	9 516,00	9 516,00			6845	QCS SERVICES	SERVTECHN
RE-00679-1P	30/01/2019	20	2031	251	MO CONSTRUCTION SELF CANTINE PAQ	33 550,00	6 710,00	40 260,00	5 673,00	17M006	1	4369	FROMAGEOT GODET	SERVTECHN
RE-00919-1P	30/01/2019	20	2031	251	MISSION CT CONSTRUCTION CANTINE	6 690,00	0,00	6 690,00	669,00			5656	SOCOTEC	SERVTECHN
RE-01213-2P	30/01/2019	20	2051	020	MISE EN OEUVRE LOG. CIRIL FINANC	41 829,00	0,00	41 829,00	893,40			7155	EPT GRAND PARIS-GRAND EST	RFINANCES
EV19003401	30/10/2019	21	2121	823	ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES AVENUE CLEMENCEAU (CLO S D'HEURTEBISE)	3 996,00	799,20	4 795,20	4 795,20	17M017	0	3040	NATURE ET PAYSAGE	ESPVERTS
EV19003301	19/11/2019	21	2121	823	ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES DIVERSES RUES	15 220,00	3 044,00	18 264,00	18 264,00	17M017	0	3040	NATURE ET PAYSAGE	ESPVERTS
ST19-00018	28/06/2019	21	2135	33	19M018 LOT 3 ACCESSIBILITE PMR S.MARCEAU MENUISERIE	9 748,16	1 949,63	11 697,79	11 697,79	19M018	003	4980	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS	SERVTECHN
ST19-00016	28/06/2019	21	2135	33	19M018 LOT 1 ACCESSIBILITE PMR S.MARCEAU MACONNERIE DEMOL.	18 867,62	3 773,52	22 641,14	22 641,14	19M018	001	4980	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS	SERVTECHN
ST19-00017	28/06/2019	21	2135	33	19M018 LOT 2 ACCESSIBILITE PMR S.MARCEAU PLOMBERIE SANITAIRE	8 463,13	1 692,63	10 155,76	10 155,76	19M018	002	4980	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS	SERVTECHN
RE-01253-1P	30/01/2019	21	2135	211	ACCESSIBILITE PMR EC.CHATEAU	1 521,84	0,00	1 521,84	1 521,84			6886	DECO 77	SERVTECHN
SV19007101	11/12/2019	21	2151	822	CREATION DE MARQUAGE AU SOL (STATIONNEMENT MI-CHAUS SEE BD PAQUERETTES)	7 242,39	1 448,48	8 690,87	8 690,87			7564	MGD MAINT GENERALE DISTRIBUTION	VOIRIE
BA19008801	08/07/2019	21	2158	251	POSE DE PLANS D'EVACUATION SELF PAQUERETTES	364,73	72,95	437,68	437,68			5466	CHRONOFEU	BATIMENTS
BA19008301	08/07/2019	21	2158	311	POSE PLANS D'EVACUATION ET D'INTERVENTION AMG	463,40	92,68	556,08	556,08			5466	CHRONOFEU	BATIMENTS
BA19008601	08/07/2019	21	2158	314	POSE DE PLANS D'EVAC ET D'INTERVENTIONS.VANZO	853,44	170,59	1 024,13	1 024,13			5466	CHRONOFEU	BATIMENTS
BA19023501	27/12/2019	21	2158	411	RMP LT CHAUDIERES DU COMPLEXE SPORTIF JC BOUITTIER P HASE 1	18 374,57	3 674,91	22 049,48	22 049,48	18M020	0	7638	DALKIA AGENCE COLLECTIVITE HABIT	BATIMENTS
MP19003501	29/11/2019	21	2184	020	ARMOIRES SERVICE FINANCES	1 035,96	207,19	1 243,15	1 243,15			7348	ALTER BURO	MARCHEPUB
MP19002701	29/11/2019	21	2184	020	ARMOIRES SERVICE REGIE	926,88	185,38	1 112,26	1 112,26			7348	ALTER BURO	MARCHEPUB
MP19003701	03/12/2019	21	2184	020	CAISSON BUREAU ACCUEIL CCAS	270,72	54,14	324,86	324,86			3960	BUROKEY	MARCHEPUB
CH19001801	07/11/2019	21	2184	211	CHAIRES RONDO POUR L'ÉCOLE MARTINELLE CHATEAU	268,36	53,67	322,03	322,03			2349	UGAP AGENT COMPTABLE	ECHATEAU
PR19003501	06/11/2019	21	2184	212	ARMOIRE METAL ÉCOLE DES PAQUERETTES	479,75	95,95	575,70	575,70			3960	BUROKEY	ECPAQUERE
SP19002101	21/06/2019	21	2184	411	BANCS GYMNASSE	240,13	48,03	288,16	288,16			10078	FFT FEDERATION FRANCAISE DE TENN	SPORTS
SP19002102	21/06/2019	21	2184	412	LOT DE 6 BANCS TENNIS	806,79	161,36	968,15	968,15			10078	FFT FEDERATION FRANCAISE DE TENN	SPORTS
BA19023301	11/12/2019	21	2168	020	RADIATEURS	700,00	140,00	840,00	840,00			10167	QUINCAILLERIE LA MAISON BLEUE SA	BATIMENTS

N° engagement	Date eng.	Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde eng.	Marché	Lot	Code tiers	Libellé tiers	Gestionnaire
BA19021601	31/10/2019	21	2188	411	ORGANIGRAMME CLE GYMNASSE	458,46	91,69	550,15	550,15			4195	PICARD SERRURES	BATIMENTS
BA19021602	31/10/2019	21	2188	412	ORGANIGRAMME CLE STADE	458,46	91,69	550,15	550,15			4195	PICARD SERRURES	BATIMENTS
BA19020401	30/10/2019	21	2188	421	ECHELLE MEUNIER POUR LES COMBLES ILES AUX ENFANTS	976,21	195,24	1 171,45	1 171,45			3939	LEGALAIS	BATIMENTS
BA19021801	31/10/2019	21	2188	421	ORGANIGRAMME CLE CDL CHENAPANS	536,30	107,26	643,56	643,56			4195	PICARD SERRURES	BATIMENTS
SV19007301	09/12/2019	21	2188	822	BANCS CENTRE VILLE	1 570,52	314,10	1 884,62	1 884,62			5025	IDEO EQUIPEMENTS	VOIRIE
SV19007201	09/12/2019	21	2188	823	BANCS BETON/ACIER BORDS DE MARNE	3 782,04	756,41	4 538,45	4 538,45			2464	MANUTAN COLLECTIVITES	VOIRIE
BA19018601	18/10/2019	21	2188	833	BATEAU PNEUMATIQUE RIB 280 PRO	864,17	172,83	1 037,00	1 037,00			7493	CONCEPT PROPECHE 60	BATIMENTS
BA19017401	18/10/2019	21	2188	833	PASSERELLES PIETONS CRUE 108ML	14 938,00	2 987,60	17 925,60	17 925,60			4169	EQUIP'CITE	BATIMENTS
ST19-00013	24/05/2019	23	2313	020	DEMOLITION DE LA PLAGE DE GOURNAY	166 666,67	33 333,33	200 000,00	58 268,00	19M011	00	7014	FERRARI	SERVTECHN
RE-00808-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 7 CARRELAGE FAIENCES	18 228,00	3 645,60	21 873,60	761,82	18M003	07	7612	TECHNOPOSE ET BEDEL	SERVTECHN
RE-00807-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 6 ELECTRICITE COURANTS FORTS	64 500,00	12 900,00	77 400,00	4 036,39	18M003	06	7611	ITEBELEC SA	SERVTECHN
RE-00790-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 1 GROS OEUVRE - VRD - PILOTAGE MARCHÉ 2018 13	524 461,00	114 000,00	638 461,00	4 046,01	18M013	01	4980	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS	SERVTECHN
RE-00804-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 2 COUVERTURE ETANCHEITE	137 652,27	27 530,45	165 182,72	10 426,22	18M003	02	6830	HERKRUG ETANCHEITE	SERVTECHN
RE-00803-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES	118 232,40	23 646,48	141 878,88	22 516,04	18M003	03	7608	BASLE SAS	SERVTECHN
RE-00802-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 5 CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLD	104 678,24	20 935,65	125 613,89	32 042,85	18M013	05	4990	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS	SERVTECHN
RE-00809-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 8 PEINTURE REVET. SOLS SOUPL	54 200,00	10 840,00	65 040,00	33 244,92	18M003	08	6284	BERNIER PEINTURE	SERVTECHN
RE-00806-1P	30/01/2019	23	2313	251	LOT 4 PLOMBERIE CVC EQUIP CUISIN	130 703,17	26 140,63	156 843,80	11 192,01	18M003	04	7610	FROID 77 SAS	SERVTECHN
RE-01160-1P	30/01/2019	23	2313	251	CHARPENTE BOIS LC CONSTRUC SELF PAQUERETTES	41 319,00	0,00	41 319,00	2 066,00	18M013	01	4080	JMC	SERVTECHN
ST19-00021	22/08/2019	23	2313	251	S/T PIMG LOT 5 MARCHÉ 2018-13 CLOISONS DOUBLAGE PLAFONDS	49 000,00	0,00	49 000,00	1 802,22	18M013	05	10109	PIMG SARL	SERVTECHN
ST19-00027	18/09/2019	23	2313	251	AVENANT 3 MODIF. RESEAU EF POUR INSTALLER UN LAVE LINGE +SECHE LINGE	335,97	67,19	403,16	403,16	18M003	04	7609	GUILLO SARL	SERVTECHN
ST19-00023	18/09/2019	23	2313	251	AVANT 1 INSTALLATION D'UNE ZONE DE DECROCHAGE HYDRAULIQUE	4 550,00	910,00	5 460,00	5 460,00	18M003	04	7610	FROID 77 SAS	SERVTECHN
ST19-00024	18/09/2019	23	2313	251	AVENANT 2 MODIFICATION DES CHEMINEMENTS EC ET EC EN VS	2 279,69	455,94	2 735,63	1 368,98	18M003	04	7609	GUILLO SARL	SERVTECHN
ST19003101	31/10/2019	23	2313	251	BRANCHEMENT D'EAU ET POSE FONTAINE SELF	8 753,21	1 750,64	10 503,85	10 503,85			4897	VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC	SERVTECHN
ST19-00032	15/11/2019	23	2313	251	AVENANT 3 AMELIORER ESTHETIQUEMENT LE LOCAL POUBELLE	6 145,43	1 229,09	7 374,52	1 474,91	18M013	01	4980	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS	SERVTECHN
BA19007501	19/06/2019	21	21318	251	ALARME PPMS NOUVEAUSSELF	1 082,91	216,58	1 299,49	1 299,49			6540	SNEF	BATIMENTS

N° engagement	Date eng.	Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde eng.	Marché	Lot	Code tiers	Libellé tiers	Gestionnaire
BA19013301	21/08/2019	21	21318411		REMP. ARMOIRE ELECTRIQ 1 ETG CS JC BOUTIER	12 408,00	2 481,60	14 889,60	14 889,60			6285	STEREP	BATIMENTS
RE-01117-1P	30/01/2019	21	21534814		CREATION ARMOIRE ECLAIRAGE	4 814,70	962,94	5 777,64	5 777,64	17M016	0	6683	IMMOBAT	ECLPUBLIC
EP19000801	31/10/2019	21	21534814		CREATION ECLAIRAGE LED SUR COUR CTM RUE DU PUIITS P ERDU	4 505,60	901,12	5 406,72	5 406,72	17M016	0	6683	IMMOBAT	ECLPUBLIC
					TOTAL GENERAL	1 657 943,29	312 624,47	1 970 567,76	379 547,49					

A Gournay-sur-Mame, le 31 décembre 2019
Le Maire,
Eric SCHLEGEL



L'adjoint au Maire chargé
De la Gestion Budgétaire
Sébastien VIGNON, C.A.P.C.
Classement: MARS.

VILLE DE GOURNAY-SUR-MARNE
BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019
ETAT DES REPORTS - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

N° engagement	Date eng.	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant TTC	Code tiers	Libellé tiers
RE-00001-1P	30/01/2019	RFINANCES	13	1331	251	DETR CANTINE DES PAQUERETTES	50 000,00	3443	PREFECTURE DE SEINE-ST-DENIS
RE-00004-2P	30/01/2019	RFINANCES	13	1322	251	SUB REGION CANTINE PAQUERETTES	375 655,75	4060	CONSEIL REGIONAL
RE00011-1 P	30/01/2019	RFINANCES	13	1331	211	DETR 2016 PMR DES BATIMENTS	5 607,00	3443	PREFECTURE DE SEINE-ST-DENIS
RE00011-2 P	30/01/2019	RFINANCES	13	1331	33	DETR 2016 PMR DES BATIMENTS	7 786,00	3443	PREFECTURE DE SEINE-ST-DENIS
RF19-00017 P	31/12/2019	RFINANCES	13	1331	212	DETR TOIT TERRASSES PAQUERETTES	10 047,00	3 443	PREFECTURE DE SEINE-ST-DENIS
RF19-00018 P	31/12/2019	RFINANCES	13	13158	821	SUB MGP GOUPILS	19 529,00	7 997	METROPOLE DU GRAND PARIS
RF19-00019 P	31/12/2019	RFINANCES	13	13158	20	SUB MGP LA PLAGE	42 442,00	7 997	METROPOLE DU GRAND PARIS
						TOTAL GENERAL	511 066,75		

A Gournay-sur-Marne, le 31 décembre 2019
Le Maire,
Eric SCHLÉGEL





PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des finances locales
Dossier suivi par Anne-Lise RIVIERE

A R R E T E n° 18-1584

**Portant attribution de subvention à la ville de Gournay-sur-Marne
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux**

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39 et R 2334-19 à R.2334-35 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 modifié ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1996 définissant les modalités du contrôle financier déconcentré en application du décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2001 ;

VU la notification d'autorisation d'engagement d'un montant de 322 901 € émise par le ministre de l'intérieur, sur le programme 119 action 01 du budget du ministère de l'intérieur ;

VU l'instruction NOR : INTB1804776J du 07 mars 2018 relative à la notification des enveloppes départementales de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018 et présentation des opérations prioritaires.

VU le dossier de demande de subvention déposé par la commune de Gournay-sur-Marne le 16 avril 2018 pour l'opération « Construction du nouveau bâtiment de la restauration collective du groupe élémentaire des Pâquerettes : travaux d'isolation thermique » ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

ARRETE

Article 1er : Une subvention de 50 000 € est allouée à la commune de Gournay-sur-Marne pour l'opération « Construction du nouveau bâtiment de la restauration collective du groupe élémentaire des Pâquerettes : travaux d'isolation thermique ».

Cette subvention représente un pourcentage de 41,67% du coût total prévisionnel hors taxes de l'opération estimé à 120 000 €.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 119 action 01 du budget du ministère de l'intérieur.

Article 3 : Cette subvention sera versée par transfert comptable.

Article 4 : Le maire de la commune est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution des travaux.

Article 5 : En application de l'article R.2334-28 du CGCT, le préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de subvention si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution. Toutefois, le préfet peut, au vu des justifications apportées, proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période qui ne peut excéder un an.

Article 6 : En application de l'article R.2334-29 du CGCT, l'opération est considérée comme terminée, lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré son achèvement dans un délai de quatre ans, à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir à l'expiration de ce délai.

Cependant, le préfet peut exceptionnellement, par décision motivée, prolonger le délai d'exécution pour une durée qui ne peut excéder deux ans, si le projet initial n'a pas été dénaturé et que l'inachèvement n'est pas imputable au bénéficiaire.

Article 7 : En application de l'article R.2334-30 du CGCT, le montant définitif de la subvention est calculé en appliquant le taux de l'arrêté attributif de subvention au coût hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable. Ce taux et la nature de la dépense ne peuvent pas être modifiés.

Par dérogation aux dispositions précédentes, le taux de la subvention peut s'appliquer au montant hors taxes de la dépense réelle non plafonnée, lorsque des sujétions imprévisibles par le bénéficiaire et tenant à la nature du sol ou résultant de calamités conduisent à une profonde remise en cause du devis.

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, peut être versée au vu du document informant le préfet du commencement d'exécution de l'opération ou de la notification de l'arrêté attributif, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80% du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.

Le solde de la subvention est versé après transmission des pièces justificatives des paiements effectués par la commune, accompagnées d'un certificat signé par le maire attestant de l'achèvement de l'opération ainsi que de la conformité de ses caractéristiques, par rapport à l'arrêté attributif et mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement.

Article 8 : En application de l'article R.2334-31 du CGCT, le préfet demande le reversement total ou partiel de la subvention dans les cas suivants :

- ◆ si l'affectation de l'investissement subventionné a été modifiée sans son autorisation avant l'expiration d'un délai de cinq ans.
- ◆ s'il a connaissance d'un dépassement du plafond prévu au second alinéa de l'article R.2334-27 du CGCT.
- ◆ si l'opération n'est pas réalisée dans le délai prévu à l'article R.2334-29 du CGCT.

Article 9 : La commune s'engage à mentionner le soutien de l'Etat dans toute communication relative au projet.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le sous-préfet du Raincy et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le **09** JUIL. 2018

Le préfet,

Le préfet de la Seine-Saint-Denis



Pierre André DURAND

Paris, le 8 août 2013

Unité Aménagement Durable

Monsieur Michel CHAMPION
Maire
COMMUNE DE GOURNAY SUR MARNE
7 AV FOCH
PARC DE LA MAIRIE
MAIRIE
93460 GOURNAY-SUR-MARNE

Réf. : 10009979

Dossier suivi par : Marc FANCHINI
Mail : marc.fanchini@iledefrance.fr
Tél. : 01 53 85 71 47

OBJET : Notification d'attribution d'une subvention



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur proposition de Madame MARIE PIERRE DE LA GONTRIE Vice-présidente chargée des finances et de la contractualisation, la Commission permanente du Conseil régional Ile-de-France a décidé, par délibération n°CP13-549 du 11 juillet 2013, de donner une suite favorable à votre demande et de vous attribuer une subvention répondant aux modalités suivantes :

- Bénéficiaire : COMMUNE DE GOURNAY SUR MARNE
- Objet du projet : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ECOLE DES PAQUERETTES - GOURNAY - SUR- MARNE
- Taux d'intervention : 25 %
- Montant maximum de la subvention : 402 500,00€

J'attire votre attention sur le fait que le versement de cette subvention est subordonné d'une part au respect des conditions générales définies dans le règlement budgétaire et financier régional adopté par délibération de l'Assemblée régionale n° CR 33-10 (en date du 17 juin 2010), et d'autre part aux conditions spécifiques prévues par le contrat et/ou la convention ci-jointe.

Il vous appartient pour obtenir tout ou partie du versement de la subvention de nous retourner signés le(s) exemplaire(s) de contrat et/ou convention(s) joint(s) et de faire la demande écrite de versement.

Vous voudrez bien pour obtenir tout ou partie du versement de la subvention nous retourner la demande de versement ci-jointe dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

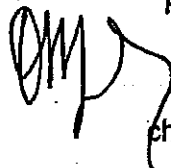
Adresse postale :
Conseil régional
Unité Aménagement Durable
TOUR MAINE MONTPARNASSE
33 AVENUE DU MAINE - BP 11
75755 PARIS
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

Cette demande doit nous parvenir au plus tard le 11 juillet 2016, sous peine de caducité de la subvention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional

et par délégation



Pour le Président du Conseil Régional
d'Ile de France
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
chargé de l'unité Aménagement Durable

PJ :

- Contrat/Convention
- Formulaire de demande de versement de subvention

Olivier MOULIN

Adresse postale :
Conseil régional
Unité Aménagement Durable
TOUR MAINE MONTPARNASSE
33 AVENUE DU MAINE - BP 11
75755 PARIS
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

ARRETE

Article 1er : Une subvention de **101 896 €** est allouée à la commune de Gournay-sur-Marne pour l'opération « travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics ».

Cette subvention représente un pourcentage de **21,83 %** du coût total prévisionnel hors taxes de l'opération estimé à **466 815 €**.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 119 action 01 du budget du ministère de l'intérieur.

Article 3 : Cette subvention sera versée par transfert comptable.

Article 4 : Le maire de la commune est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution des travaux.

Article 5 : En application de l'article R.2334-28 du CGCT, le préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de subvention si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution. Toutefois, le préfet peut, au vu des justifications apportées, proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période qui ne peut excéder un an.

Article 6 : En application de l'article R.2334-29 du CGCT, l'opération est considérée comme terminée, lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré son achèvement dans un délai de quatre ans, à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir à l'expiration de ce délai.

Cependant, le préfet peut exceptionnellement, par décision motivée, prolonger le délai d'exécution pour une durée qui ne peut excéder deux ans, si le projet initial n'a pas été dénaturé et que l'inachèvement n'est pas imputable au bénéficiaire.

Article 7 : En application de l'article R.2334-30 du CGCT, le montant définitif de la subvention est calculé en appliquant le taux de l'arrêté attributif de subvention au coût hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable. Ce taux et la nature de la dépense ne peuvent pas être modifiés.

Par dérogation aux dispositions précédentes, le taux de la subvention peut s'appliquer au montant hors taxes de la dépense réelle non plafonnée, lorsque des sujétions imprévisibles par le bénéficiaire et tenant à la nature du sol ou résultant de calamités conduisent à une profonde remise en cause du devis.

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, peut être versée au vu du document informant le préfet du commencement d'exécution de l'opération ou de la notification de l'arrêté attributif, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau des finances locales
Dossier suivi par Daniel LAVERGNE

ARRETE n° 16- 1659

**Portant attribution de subvention à la ville de Gournay-sur-Marne
au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux**

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 modifié ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1996 définissant les modalités du contrôle financier déconcentré en application du décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2001 ;

VU la notification d'autorisation d'engagement d'un montant de 339 896 € émise par le ministre de l'intérieur, sur le programme 119 action 01 du budget du ministère de l'intérieur ;

VU l'instruction NOR : INTB1600150N du 20 janvier 2016 relative à la notification des enveloppes départementales de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2016 et présentation des opérations prioritaires.

VU le dossier de demande de subvention déposé par la commune de Gournay-sur-Marne le 11 avril 2016 pour l'opération « travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics » ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

Des acomptes, n'excédant pas au total 80% du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.

Le solde de la subvention est versé après transmission des pièces justificatives des paiements effectués par la commune, accompagnées d'un certificat signé par le maire attestant de l'achèvement de l'opération ainsi que de la conformité de ses caractéristiques, par rapport à l'arrêté attributif et mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement.

Article 8 : En application de l'article R.2334-31 du CGCT, le préfet demande le reversement total ou partiel de la subvention dans les cas suivants :

- ◆ si l'affectation de l'investissement subventionné a été modifiée sans son autorisation avant l'expiration d'un délai de cinq ans.
- ◆ s'il a connaissance d'un dépassement du plafond prévu au second alinéa de l'article R.2334-27 du CGCT.
- ◆ si l'opération n'est pas réalisée dans le délai prévu à l'article R.2334-29 du CGCT.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le sous-préfet du Raincy et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le **06 JUIN 2016**

~~Le préfet,
Le préfet de la Seine-Saint-Denis~~

~~Philippe GALLI~~

ARRETE

Article 1er : Une subvention de 45 000 € est allouée à la commune de Gournay-sur-Marne pour l'opération « réfection des toits terrasses de l'école élémentaire des Pâquerettes ».

Cette subvention représente un pourcentage de 51,87% du coût total prévisionnel hors taxes de l'opération estimé à 86 756 €.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur le programme 119 action 01 du budget du ministère de l'intérieur.

Article 3 : Cette subvention sera versée par transfert comptable.

Article 4 : Le maire de la commune est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution des travaux.

Article 5 : En application de l'article R.2334-28 du CGCT, le préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de subvention si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution. Toutefois, le préfet peut, au vu des justifications apportées, proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période qui ne peut excéder un an.

Article 6 : En application de l'article R.2334-29 du CGCT, l'opération est considérée comme terminée, lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré son achèvement dans un délai de quatre ans, à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir à l'expiration de ce délai.

Cependant, le préfet peut exceptionnellement, par décision motivée, prolonger le délai d'exécution pour une durée qui ne peut excéder deux ans, si le projet initial n'a pas été dénaturé et que l'inachèvement n'est pas imputable au bénéficiaire.

Article 7 : En application de l'article R.2334-30 du CGCT, le montant définitif de la subvention est calculé en appliquant le taux de l'arrêté attributif de subvention au coût hors taxes de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable. Ce taux et la nature de la dépense ne peuvent pas être modifiés.

Par dérogation aux dispositions précédentes, le taux de la subvention peut s'appliquer au montant hors taxes de la dépense réelle non plafonnée, lorsque des sujétions imprévisibles par le bénéficiaire et tenant à la nature du sol ou résultant de calamités conduisent à une profonde remise en cause du devis.

Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention, peut être versée au vu du document informant le préfet du commencement d'exécution de l'opération ou de la notification de l'arrêté attributif, dans le cas d'une autorisation de commencement anticipé.

Des acomptes, n'excédant pas au total 80% du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués.

Le solde de la subvention est versé après transmission des pièces justificatives des paiements effectués par la commune, accompagnées d'un certificat signé par le maire attestant de l'achèvement de l'opération ainsi que de la conformité de ses caractéristiques, par rapport à l'arrêté attributif et mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement.

Article 8 : En application de l'article R.2334-31 du CGCT, le préfet demande le reversement total ou partiel de la subvention dans les cas suivants :

- ◆ si l'affectation de l'investissement subventionné a été modifiée sans son autorisation avant l'expiration d'un délai de cinq ans,
- ◆ s'il a connaissance d'un dépassement du plafond prévu au second alinéa de l'article R.2334-27 du CGCT.
- ◆ si l'opération n'est pas réalisée dans le délai prévu à l'article R.2334-29 du CGCT.

Article 9 : La commune s'engage à mentionner le soutien de l'Etat dans toute communication relative au projet.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le sous-préfet du Raincy et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 22 JUL. 2013

Le préfet,
Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Georges-François LECLERC

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Montreuil. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)

Entre

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, dûment habilité à la signature de la présente en vertu de la délibération n° BM2019/02/07/01 du Bureau métropolitain en date du 02/07/2019 et désigné sous le terme « la métropole du Grand Paris » (MGP), d'une part

Et

Monsieur Eric SCHLEGEL Maire de Gournay sur Marne dûment habilité(e) à la signature de la présente en vertu de la Décision F-2019-04-003 du Maire du 03/05/2019 désigné(e) sous le terme « la collectivité », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Etant exposé que :

Le Fonds d'investissement métropolitain est instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées de la Métropole. Le financement accordé par la Métropole du Grand Paris pourra représenter au maximum 50% du montant total du projet HT (sauf projets relatifs aux véhicules propres et à Héritage 2024). Il viendra minorer la participation du maître d'ouvrage dans le respect des limites légales (art. L 1111-10 du CGCT), déduction faite des autres cofinanceurs. Il sera plafonné à 1 000 000 euros par projet.

La mise en œuvre comptable et financière est organisée par convention conformément à l'Instruction M57.

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention d'investissement à la collectivité au titre de la réalisation des opérations locales désignées à l'article 1.

De ce fait, il a été convenu les points suivants :

PREAMBULE

Considérant le projet d'investissement mené par Gournay sur Marne et déposé le 09/05/2019
Considérant la compétence Protection de l'environnement de la métropole du Grand Paris ;
Considérant que le projet ci-après présenté par la collectivité s'inscrit dans cette compétence.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la collectivité s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet acquisition de véhicules propres pour un montant prévisionnel déclaré de 65 096 HT conformément au plan de financement présenté en annexe.

La métropole du Grand Paris contribue financièrement à ce projet d'investissement.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

Le projet doit être débuté dans les 12 mois à compter de la décision d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain soit avant le 02/07/2020.

La collectivité produit les pièces justificatives attestant de la réalisation de l'intégralité de l'opération dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention soit avant le 02/07/2021

A défaut de production des pièces dans ces délais, le versement de la subvention (avance et/ou solde) est annulé et la collectivité doit procéder au remboursement de l'avance le cas échéant, sauf accord contraire des parties pour conclure un avenant selon les modalités définies à l'article 9.

Conformément à la réglementation en vigueur, les subventions ne peuvent être attribuées pour des projets ayant déjà fait l'objet d'un commencement d'exécution à date d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain. Ainsi, seules sont éligibles les dépenses engagées postérieurement à la date d'attribution de la subvention sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

La métropole du Grand Paris contribue financièrement pour un montant de 19 529 EUR.

Le financement métropolitain n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet. En cas de coût de réalisation inférieur au montant déclaré précisé à l'article 1, il sera opéré une diminution du montant de la subvention à due concurrence du moindre coût constaté, sur la base de pièces justificatives telles que le solde délivré par le comptable public.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La métropole du Grand Paris verse une avance d'un montant de 7 812 EUR (soit 40% du montant du projet) à la fourniture d'un ordre de service de commencement d'exécution et/ou d'une attestation du Maire/Président, et/ou d'une attribution de marché signée, et/ou d'une convention de partenariat avec un tiers et/ou d'un devis signé par le Maire/Président et/ou d'une facture fournie dans un délai de 12 mois maximum à compter de l'attribution de la subvention. Les documents transmis doivent faire figurer un montant en lien avec le plan de financement.

Le solde restant de la subvention d'un montant de 11 717 EUR (soit 60% de la subvention), est versé à la fourniture des justificatifs de réalisation de l'ensemble de l'opération :

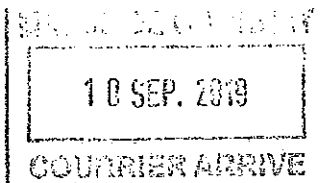
- Le plan de financement définitif mentionnant les éventuels cofinanceurs,
- L'ensemble des factures liées à l'opération,
- L'attestation du comptable public,
- Le justificatif de réalisation de l'obligation de publicité (cf. article 7)

Le montant de la subvention est imputé sur le compte 204. La contribution financière est créditée au compte de la collectivité selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

Sont considérées comme pièces justificatives :

- la délibération d'octroi de subvention adoptée par le Bureau métropolitain du 02/07/2019,
- la présente convention,
- le justificatif de démarrage des travaux visé à l'article 4 présentant un montant,
- L'attestation du comptable public visée à l'article 4,



- toute coupure de presse écrite ou digitale faisant figurer le nom, le logo de la Métropole du Grand Paris et le montant de subvention reçue.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, la collectivité en informe la métropole du Grand Paris sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, conformément à l'article 2 du règlement, la subvention octroyée par la métropole du Grand Paris ne saurait correspondre à plus de 50% du montant du projet financé HT. Aussi, dès lors que le coût définitif du projet subventionné est inférieur à celui déclaré à l'article 1, le bénéficiaire s'engage à en aviser sans délai la métropole du Grand Paris, et à procéder au remboursement de la part de la subvention indument perçue au-delà des limites énoncées par le règlement du FIM. Le remboursement est opéré sur la base des pièces mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

La Métropole procède au contrôle de la réalisation des projets subventionnés dans le délai fixé à l'article 2 (ou de l'avenant le cas échéant). A ce titre, la collectivité fournit les justificatifs de paiement permettant de justifier de la totale réalisation du projet. A défaut, la Métropole est fondée à solliciter un remboursement du trop-perçu au prorata du montant réalisé.

ARTICLE 7 - PUBLICITE

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible la mention « métropole du Grand Paris financeur à hauteur du montant de la subvention dans toute publication ou communication relative à l'opération et à en informer le public.

Le logo de la Métropole du Grand Paris doit figurer sur les panneaux de chantier le cas échéant.

La Métropole du Grand Paris se réserve le droit de procéder à un contrôle du respect de cette obligation de publicité par sondage, visite sur place, demande de communication de pièces ou tout autre moyen qu'elle jugera opportun.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la collectivité sans l'accord écrit de la métropole du Grand Paris, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par la collectivité et avoir entendu ses représentants.

ARTICLE 9 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit. Le Président est autorisé à signer tout avenant à la présente convention hors avenant emportant modification du montant de la subvention allouée ou modification substantielle du projet.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

La collectivité bénéficiaire d'une subvention soumise à la présente convention doit en respecter intégralement les dispositions. Les modifications au projet, apportées unilatéralement par le porteur de projet et/ou le maître d'ouvrage, peuvent entraîner l'annulation du contrat et le remboursement des subventions correspondantes.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

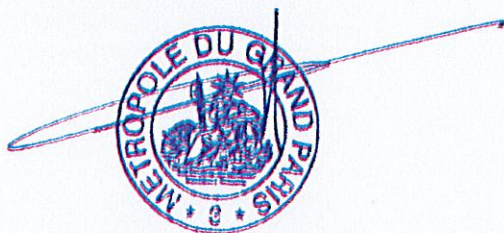
Fait en deux exemplaires à

*Gournay/ Marne
Paris le*

, le *29 juillet*
28 AOUT 2019

Pour la Métropole du Grand Paris
Le Président
Patrick OLLIER

Pour Gournay sur Marne
Le Maire de Gournay sur Marne
Eric SCHLEGEL



Pour le Maire empêché,
l'adjoint suppléant

L'adjointe au Maire chargée des
Relations Intergénérationnelles, de
la Vie associative et du Personnel,
Agnès PONCELIN.

Annexe 1 : Plan de financement

Montant total de l'opération : 65 096 €

Montant total éligible à une subvention : 65 096 €

Part financée par le maître d'ouvrage : 45 567 €

Subvention de la Métropole du Grand Paris 19 529 €

**CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)**

Entre

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, dûment habilité à la signature de la présente en vertu de la délibération n° BM2019/02/07/01 du Bureau métropolitain en date du 02/07/2019 et désigné sous le terme « la métropole du Grand Paris » (MGP), d'une part

Et

Monsieur Eric SCHLEGEL Maire de Gournay sur Marne dûment habilité(e) à la signature de la présente en vertu de la Décision F-2019-05-005 du Maire du 09/05/2019 désigné(e) sous le terme « la collectivité », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Etant exposé que :

Le Fonds d'investissement métropolitain est instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées de la Métropole. Le financement accordé par la Métropole du Grand Paris pourra représenter au maximum 50% du montant total du projet HT (sauf projets relatifs aux véhicules propres et à Héritage 2024). Il viendra minorer la participation du maître d'ouvrage dans le respect des limites légales (art. L 1111-10 du CGCT), déduction faite des autres cofinanceurs. Il sera plafonné à 1 000 000 euros par projet.

La mise en œuvre comptable et financière est organisée par convention conformément à l' instruction M57.

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention d'investissement à la collectivité au titre de la réalisation des opérations locales désignées à l'article 1.

De ce fait, il a été convenu les points suivants :

PREAMBULE

Considérant le projet d'investissement mené par Gournay sur Marne et déposé le 09/05/2019
Considérant la compétence Protection de l'environnement de la métropole du Grand Paris ;
Considérant que le projet ci-après présenté par la collectivité s'inscrit dans cette compétence.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la collectivité s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet Travaux de démolition et aménagement du site en bords de Marne « la plage de Gournay sur Marne » - trame verte et bleue pour un montant prévisionnel déclaré de 334 870 HT conformément au plan de financement présenté en annexe.

La métropole du Grand Paris contribue financièrement à ce projet d'investissement.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

Le projet doit être débuté dans les 12 mois à compter de la décision d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain soit avant le 02/07/2020.

La collectivité produit les pièces justificatives attestant de la réalisation de l'intégralité de l'opération dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention soit avant le 02/07/2021

A défaut de production des pièces dans ces délais, le versement de la subvention (avance et/ou solde) est annulé et la collectivité doit procéder au remboursement de L'avance le cas échéant, sauf accord contraire des parties pour conclure un avenant selon les modalités définies à l'article 9.

Conformément à la réglementation en vigueur, les subventions ne peuvent être attribuées pour des projets ayant déjà fait l'objet d'un commencement d'exécution à date d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain. Ainsi, seules sont éligibles les dépenses engagées postérieurement à la date d'attribution de la subvention sur présentation de justificatifs.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

La métropole du Grand Paris contribue financièrement pour un montant de 106 104 EUR.

Le financement métropolitain n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet. En cas de coût de réalisation inférieur au montant déclaré précisé à l'article 1, il sera opéré une diminution du montant de la subvention à due concurrence du moindre coût constaté, sur la base de pièces justificatives telles que le solde délivré par le comptable public.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La métropole du Grand Paris verse une avance d'un montant de 42 442 EUR (soit 40% du montant du projet) à la fourniture d'un ordre de service de commencement d'exécution et/ou d'une attestation du Maire/Président, et/ou d'une attribution de marché signée, et/ou d'une convention de partenariat avec un tiers et/ou d'un devis signé par le Maire/Président et/ou d'une facture fournie dans un délai de 12 mois maximum à compter de l'attribution de la subvention. Les documents transmis doivent faire figurer un montant en lien avec le plan de financement.

Le solde restant de la subvention d'un montant de 63 662 EUR (soit 60% de la subvention), est versé à la fourniture des justificatifs de réalisation de l'ensemble de l'opération :

- Le plan de financement définitif mentionnant les éventuels cofinanceurs,
- L'ensemble des factures liées à l'opération,
- L'attestation du comptable public,
- Le justificatif de réalisation de l'obligation de publicité (cf. article 7)

Le montant de la subvention est imputé sur le compte 204. La contribution financière est créditée au compte de la collectivité selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

Sont considérées comme pièces justificatives :

- la délibération d'octroi de subvention adoptée par le Bureau métropolitain du 02/07/2019,
- la présente convention,
- le justificatif de démarrage des travaux visé à l'article 4 présentant un montant,

- L'attestation du comptable public visée à l'article 4,
- toute coupure de presse écrite ou digitale faisant figurer le nom, le logo de la Métropole du Grand Paris et le montant de subvention reçue.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, la collectivité en informe la métropole du Grand Paris sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, conformément à l'article 2 du règlement, la subvention octroyée par la métropole du Grand Paris ne saurait correspondre à plus de 50% du montant du projet financé HT. Aussi, dès lors que le coût définitif du projet subventionné est inférieur à celui déclaré à l'article 1, le bénéficiaire s'engage à en aviser sans délai la métropole du Grand Paris, et à procéder au remboursement de la part de la subvention indument perçue au-delà des limites énoncées par le règlement du FIM. Le remboursement est opéré sur la base des pièces mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

La Métropole procède au contrôle de la réalisation des projets subventionnés dans le délai fixé à l'article 2 (ou de l'avenant le cas échéant). A ce titre, la collectivité fournit les justificatifs de paiement permettant de justifier de la totale réalisation du projet. A défaut, la Métropole est fondée à solliciter un remboursement du trop-perçu au prorata du montant réalisé.

ARTICLE 7 - PUBLICITE

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible la mention « métropole du Grand Paris financeur à hauteur du montant de la subvention dans toute publication ou communication relative à l'opération et à en informer le public.

Le logo de la Métropole du Grand Paris doit figurer sur les panneaux de chantier le cas échéant.

La Métropole du Grand Paris se réserve le droit de procéder à un contrôle du respect de cette obligation de publicité par sondage, visite sur place, demande de communication de pièces ou tout autre moyen qu'elle jugera opportun.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la collectivité sans l'accord écrit de la métropole du Grand Paris, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par la collectivité et avoir entendu ses représentants.

ARTICLE 9 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit. Le Président est autorisé à signer tout avenant à la présente convention hors

avenant emportant modification du montant de la subvention allouée ou modification substantielle du projet.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

La collectivité bénéficiaire d'une subvention soumise à la présente convention doit en respecter intégralement les dispositions. Les modifications au projet, apportées unilatéralement par le porteur de projet et/ou le maître d'ouvrage, peuvent entraîner l'annulation du contrat et le remboursement des subventions correspondantes.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait en deux exemplaires à

*Gournay / Marne
Paris le*

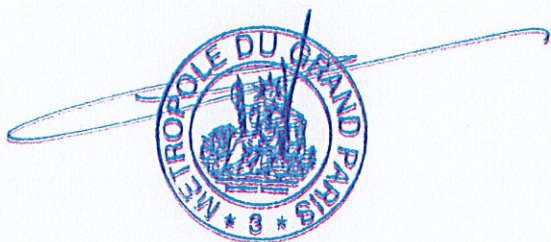
, le

29 juillet 2019

28 AOÛT 2019

Pour la Métropole du Grand Paris
Le Président
Patrick OLLIER

Pour Gournay sur Marne
Le Maire de Gournay sur Marne
Eric SCHLEGEL



Pour le Maire empêché,
l'adjoint suppléant

L'adjointe au Maire chargée des
Relations Intergénérationnelles, de
la Vie associative et du Personnel,
Agnès PONCELIN.

Annexe 1 : Plan de financement

Montant total de l'opération : 334 870 €

Montant total éligible à une subvention : 334 870 €

Part financée par le maître d'ouvrage : 106 104 €

Subvention de la Métropole du Grand Paris	106	104	€
-------------------------------------------	-----	-----	---

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	14 791 343	1,97 %	34,69 %	0 %	5 131 117	1,97 %
TFPB	10 866 931	2,19 %	20,86 %	0 %	2 271 182	2,36 %
TFPNB	28 663	7,91 %	118,93 %	0 %	34 089	7,91 %
TOTAL	25 686 937	2,07 %			7 436 388	2,12 %

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 26



VOTES
 Pour : 25
 Contre : 1
 Abstentions : 0
 NPPAV : 1

Date de convocation : 13/05/20
 Présenté par (1), Monsieur Eric SCHLEGEL, Maire de Gournay-sur-Marne
 A Gournay-sur-Marne, le 19/05/20

A Gournay-sur-Marne, le 19/05/20

Délibéré par le conseil municipal (2), réuni en session ordinaire,

Les membres du conseil municipal (2),

Éric SCHLEGEL	
Agnès PONCELIN	
Ingrid PINCHON	
Éric FLESSELLES	
François DAIRE	
Delphine SCHLEGEL	
Claude MAZARS	
François CULEUX	
Corinne ISSELIN	
Jean-Charles HOLLENDER	
Manuela RAMIREZ	
Corinne TANGUY	
Maria MIRANDA	
Véronique DE AQUINO	
Ida PELOSO	
Éric FOURNIER	
Isabelle BEAUPAIN-VECCHIO	
Pascal GALIBERT	
Vincent VERGNIAJOU	
Claire HÉNIN	
Francis DEFRANOUX	
Bernard LIVIAN	
Suzanne CHARRIER	
Martine ANTONA RINGOT	
Pierre HAGEMAN	
Jean-Pierre LAHAYE	
Jean RECHERCHANT	
Pascale DUMETZ	
Louis LÉONIDE	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture le 26/05/20

et de la publication le 24/05/20

A Gournay-sur-Marne, le 24/05/20

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

Date de convocation :/...../.....

Présenté par (1), Monsieur Eric SCHLEGEL, Maire de Gournay-sur-Marne
 A Gournay-sur-Marne, le

VOTES
 Pour :
 Contre :
 Abstentions :
 NPPAV :

Délibéré par le conseil municipal (2), réuni en session ordinaire,

A Gournay-sur-Marne, le

Les membres du conseil municipal (2),

Éric SCHLEGEL	
Agnès PONCELIN	
Ingrid PINCHON	
Éric FLESSELLES	
François DAIRE	
Delphine SCHLEGEL	
Claude MAZARS	
François CULEUX	
Corinne ISSELIN	
Jean-Charles HOLLENDER	
Manuela RAMIREZ	
Corinne TANGUY	
Maria MIRANDA	
Véronique DE AQUINO	
Ida PELOSO	
Éric FOURNIER	
Isabelle BEAUPAIN-VECCHIO	
Pascal GALIBERT	
Vincent VERGNIAJOU	
Claire HÉNIN	
Francis DEFRANOUX	
Bernard LIVIAN	
Suzanne CHARRIER	
Martine ANTONA RINGOT	
Pierre HAGEMAN	
Jean-Pierre LAHAYE	
Jean RECHERCHANT	
Pascale DUMETZ	
Louis LÉONIDE	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le/.....

A Gournay-sur-Marne, le/.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.